



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 17 MAI 2011

Présent-e-s :

M. Pierre-Alain GAUD, Président

M. Antonio GAMBUTTA, Vice-président

Mme Geneviève GUINAND MAITRE, Secrétaire

M. Denis THORIMBERT, Vice-secrétaire

Mme Fabienne MONBARON, Membre du Bureau

Mmes Nicole BERTHOD-HUTIN, Marianne GÄRTNER, Virginie ROUILLER et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Joaquim BARBOSA, Flavio BARROS, Olivier BROILLET, Robert CHAL, Cédric EPENY, Richard JEANMONOD, Philippe LÜSCHER, Xavier MAGNIN, Jean-Claude MAILLARD, Jean-Michel MEYLAN, Georges REZWIAKOFF, Pierre-Antoine RIEBEN, Roberto RIGHETTI et Philippe ROCHETIN, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

Mme Geneviève ARNOLD, Maire

MM. Thierry DURAND et Laurent SEYDOUX, Conseillers administratifs

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mmes Patrizia MELLI et Patricia MERAD, Assistantes au Secrétariat général

Procès-verbaliste : Mme Marlène STANNING

ORDRE DU JOUR (modifié) :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 19 avril 2011**
2. **Communications du Bureau du Conseil municipal**
3. **Communications du Conseil administratif**
4. **Rapports des commissions**
 - a) **Constructions et équipements du 2 mai**
 - b) **Finances et patrimoine financier du 4 mai**
 - c) **Action sociale et jeunesse et Sports et loisirs du 5 mai**
 - d) **Aménagement du territoire du 9 mai**
 - e) **Culture et communication du 9 mai**
 - f) **Sécurité Feu PC du 16 mai**

g) **Finances et patrimoine financier du 16 mai**

5. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibération :

- a) **D 123-2011 R : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2010 et les moyens de les couvrir (fonctionnement 2010)**
- b) **D 124-2011 R : Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2010**
- c) **D 125-2011 R : Crédit d'engagement complémentaire de Frs 22'141.60 destiné à la réfection du parking situé sur la parcelle des SIG à la route de Base**
- d) **D 128-2011 R : Crédit d'engagement de Frs 2'770'000 pour la réalisation de collecteurs publics EU & EP dans le périmètre du PLQ Les Sciers – 1^{ère} étape des travaux d'assainissement**
- e) **D 131-2011 P : Crédit d'engagement de Frs 2'060'000.- pour l'assainissement et le réaménagement du chemin du Grand Voiret, 1^{ère} étape de construction**
- f) **D 132-2011 P : Crédit d'étude de Frs 300'000.- en vue de la modification de zone de la parcelle N° 15'138, sise à Arare-Dessus**
- g) **D 133-2011 P : Crédit d'engagement de Frs 166'000.- pour le financement du plan directeur de stationnement et horodateur, 1^{ère} étape**
- h) **D 134-2011 P : Crédit d'engagement Frs 1'350'000.- en vue des travaux d'aménagements complémentaires à l'Espace du Vélodrome**

B. Résolutions

- a) **R 19-2011 R : Pour engager la procédure en vue de l'adoption du Plan localisé de quartier (PLQ) Les Sciers**
- b) **R 20-2011 R : Pour une politique d'acquisition foncière proactive sur l'entier du territoire de la commune de Plan-les-Ouates**
- c) **R 21-2011 P : Projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Plan-les-Ouates – création d'une zone de verdure située au chemin de Maronsy/chemin de la Vironde, cimetière de Plan-les-Ouates**

6. Propositions du Conseil municipal

A. Motions

- a) **M 35-2011 R : Pour la préservation des espaces arborisés de la Butte**
- b) **M 24-2009 : Réponse du Conseil administratif à la motion pour un soutien financier des activités sportives et artistiques d'enfants de familles nombreuses (trois enfants ou plus)**

B. Résolution

- a) **R 18-2011 R : Pour la réglementation des panneaux d'affichage communaux et de l'affichage durant les périodes électorales communales 2011**

3. Pétition

- a) **Pe 12-2011 P : Pétition pour le centre sportif des Cherpines**

4. Questions

5. Divers

Clôture de la séance

Questions du public

M. Pierre-Alain Gaud, Président du Conseil municipal, accueille l'assemblée et ouvre la séance à 20H00. Il fait remarquer que la salle du Conseil a subi quelques aménagements qui permettront, dès la prochaine séance du 21 juin 2011, de siéger à 25 conseillers municipaux.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 AVRIL 2011

Ce procès-verbal ne suscite ni remarque, ni correction.

Le procès-verbal de la séance du 19 avril 2011 est approuvé à l'unanimité des membres présents, soit par 20 voix pour, sans modification.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1. Délai référendaire

Le Président annonce que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir sera de 30 jours à compter du jour suivant l'affichage, soit en principe le 25 mai 2011 et qu'il s'achèvera le 24 juin 2011.

En l'absence d'autres communications, **le Président** cède la parole à M. Seydoux, pour les communications du Conseil administratif, Mme le Maire n'étant pas encore arrivée.

Mme Monbaron et M. Barbosa rejoignent la séance à 20H05.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

3.1. Plan directeur de quartier (PDQ) des Cherpines

M. Seydoux informe que le comité de pilotage réunissant les Conseils administratifs des communes de Plan-les-Ouates et de Confignon s'est réuni le 2 mai 2011, séance lors de laquelle le plan directeur de quartier des Cherpines a été validé. Les résultats des votations populaires quant au déclassement de cette zone n'étaient alors pas encore connus. Les conseillers municipaux ont reçu un courrier électronique à ce sujet et une plaquette informative a également été éditée et est à disposition à l'accueil de la Mairie.

3.2. Résultat du référendum quant au déclassement de la zone des Cherpines

M. Seydoux annonce que le Conseil administratif se réjouit du résultat des votations quant au projet de loi qui a été accepté, tout en prenant acte des plus de 60 % de refus des habitants de Confignon, Plan-les-Ouates et de la région. Ces résultats indiquent qu'il y a une très grande attention à porter sur la question de l'urbanisation, des contraintes et des nuisances liées à l'exploitation de ce quartier.

3.3. Auberge de la Tour

M. Seydoux rappelle qu'une autorisation de construire a été attribuée au projet de logements sur cette zone. La Commune y avait fait recours car ce projet n'était pas conforme au plan de site qui était en cours de réalisation. De plus, et surtout, si l'on avait eu connaissance du premier projet sur lequel l'on avait donné un préavis défavorable, six ou sept autres projets ne nous avaient pas été soumis. C'est notamment sur ce point-là que l'on a fait recours. Le

tribunal nous a donné raison et l'autorisation de construire est annulée. Bien que la partie adverse ait toujours la possibilité de faire recours auprès du Tribunal Fédéral, ceci, en l'état, est une bonne nouvelle. M. Seydoux rappelle que les opposants ont, par ailleurs, également été déboutés par le Tribunal Fédéral pour ce qui est de l'autre parcelle, la parcelle Parchet. Pour l'instant, ce secteur-là est bien préservé et l'on ne peut que s'en réjouir.

3.4. Points de situation, en termes de délais, sur le secteur de La Chapelle-Les Sciers

M. Seydoux informe qu'il abordera ce sujet lorsque l'on traitera le point 5.A.e) de l'ordre du jour, concernant le projet de délibération D 128-2011 R.

3.5. Signature de conventions de partenariat avec les communes de Troinex et de Bardonnex

M. Durand informe que des conventions de partenariat ont été signées avec les communes de Troinex et de Bardonnex afin que notre police municipale puisse intervenir en bonne et due forme sur les territoires des ces communes voisines.

3.6. Fermeture des chemins de Vers, des Vuattes et du Bois-Mallet

M. Durand annonce que la consultation des habitants a été faite, dans le cadre du projet de fermeture partielle de ces chemins. Environ 600 courriers sont partis. A ce jour, l'on a reçu entre trente et cinquante réponses, dont le dépouillement est en cours. Une communication sera faite à ce sujet lors du prochain Conseil municipal.

3.7. Infrastructures routières

M. Durand informe que des documents concernant les infrastructures routières dans le cadre du projet de Genève-Sud sont accessibles sur le cmnet, puisque la Commune devra se positionner à ce sujet d'ici le 20 juin 2011. Les membres de la commission concernée seront invités à une séance de présentation qui aura lieu le mardi 14 juin 2011, à 11H00. Bien que cette séance soit destinée aux membres des exécutifs des communes concernées, M. Durand pense qu'il est important que les futurs membres de la commission qui traitera ce sujet puissent déjà agender cette date.

3.8. Changement de commandant au sein de la compagnie des sapeurs pompiers

M. Durand annonce que la cérémonie de passation de pouvoir au nouveau capitaine de la compagnie des sapeurs pompiers aura lieu le samedi 25 juin 2011, à 16H00.

3.9. Edition spéciale du journal Ouverture

M. Durand informe que, si cela n'est pas déjà fait, un tirage spécial du journal Ouverture consacré aux déchets, devrait parvenir aux conseillers municipaux, par courrier, très prochainement. Cette édition spéciale paraît dans le cadre d'une opération de sensibilisation de la population, notamment sur le tri. Il annonce également qu'une exposition se tient à l'heure actuelle sur la place des Aviateurs. Elle fera l'objet d'une petite cérémonie le 28 mai 2011, après la présentation du projet des Cherpines.

3.10. Fermeture à la circulation du chemin de l'Abérieu durant le week-end

M. Durand annonce que cette fermeture sera effective à partir de ce week-end, à savoir dès le 20 mai 2011. Ce chemin sera fermé du vendredi soir au dimanche soir.

4. **RAPPORTS DES COMMISSIONS**

Les rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal (cf. annexes a à f).

a) **Constructions et équipements du 2 mai** (annexe a)

M. Rochetin donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

b) **Finances et patrimoine financier du 4 mai**

M. Jeanmonod annonce avoir établi un rapport global à l'issue de la séance Finances du 16 mai 2011.

Mme Arnold rejoint la séance à 20H15.

c) **Action sociale et jeunesse et Sports et loisirs du 5 mai** (annexe b)

M. Righetti donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

d) **Aménagement du territoire du 9 mai** (annexe c)

M. Gambuzza informe qu'une légère modification a été apportée au dernier point de ce rapport par rapport à la version qu'on reçue les conseillers municipaux. Il donne lecture de ce rapport modifié qui n'appelle aucune remarque.

e) **Culture et communications du 9 mai** (annexe d)

A l'instar de M. Gambuzza, **M. Rezwiakoff** précise que ce rapport a également subi une petite modification en point 1. Il donne lecture de ce rapport modifié qui n'appelle aucune remarque.

f) **Sécurité Feu PC du 16 mai** (annexe e)

M. Meylan donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

g) **Finances et patrimoine financier du 16 mai** (annexe f)

M. Jeanmonod donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

Avant d'aborder le point 5 de l'ordre du jour, **le Président** cède la parole à Mme Arnold, afin que cette dernière, arrivée en retard, puisse faire part de ses communications.

3a) **COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF (suite)**

Mme Arnold prie l'assemblée de bien vouloir excuser son retard et annonce qu'elle aura l'occasion en fin de séance d'adresser quelques mots de fin de législature à celles et ceux qui quitteront le Conseil municipal à fin mai 2011.

3.11. **Futur quartier des Cherpines**

Mme Arnold annonce que le Conseil administratif a pris acte, au nom des autorités communales, des résultats positifs des votations de ce week-end. L'on a effectivement pu constater l'inquiétude de la population de Plan-les-Ouates comme celle de Confignon, marquée par un vote négatif sur le sujet. Elle assure que le nouveau Conseil administratif mettra tout en œuvre, avec le Conseil municipal, afin que le futur quartier des Cherpines se conçoive dans le respect des principes de développement durable et d'une qualité de vie, tant pour les nouveaux habitants que pour la population actuelle de Plan-les-Ouates.

3.12. Annonces des événements à venir à fin mai et au mois de juin 2011

Mme Arnold annonce que :

- le mardi 31 mai 2011 aura lieu, sur invitation, la prestation de serment des maires et des conseillers et conseillères administratif/ve/s à la cathédrale Saint-Pierre,
- le lundi 6 juin 2011 se déroulera la prestation de serment des conseillers et conseillères municipaux/ales précédée des prises de photos, que ce soit des photos individuelles ou des photos de groupes. Les conseillers recevront sous peu une lettre leur précisant le tout. Est prévu à cette occasion un accompagnement avec la Musique municipale de Plan-les-Ouates qui effectue son kiosque à musique pour la population et qui jouera un programme devant la Mairie. Il s'agira, de la part de la Musique municipale, de la deuxième prestation de ce printemps. Suivra une série d'autres performances, dans l'idée de poursuivre le principe des spectacles musicaux itinérants destinés à favoriser la rencontre entre les habitants des villages et des quartiers. La fanfare se rendra à Arare et dans les différents secteurs, tout au long des beaux jours et le tout sera suivi d'un apéritif de circonstance.
- le jeudi 9 juin 2011, sera organisé un cocktail destiné aux conseillers et conseillères municipaux/ales sortant, avec une partie officielle et la remise des présents de circonstance.
- le lundi 20 juin 2011, aura lieu à la salle communale le traditionnel repas de fin d'année regroupant les enseignants de nos écoles. Il s'agit d'une tradition qui perdure depuis des décennies et qui a évolué dans sa forme. Le personnel communal, le Conseil municipal et le Conseil administratif y sont également conviés. Les conseillers recevront prochainement une invitation à cet effet.

3.13. Répartition des dicastères

Mme Arnold informe que le Conseil administratif, dans sa future composition, a entamé une réflexion sur la répartition des dicastères et sera en mesure d'annoncer le résultat pour le Bureau du Conseil municipal du mercredi 25 mai prochain.

3.14. Festival de la Cour des contes

Mme Arnold annonce que le festival de la Cour des contes s'est terminé dimanche 15 mai 2011 sur un premier bilan qualitatif satisfaisant. Plus de 32 spectacles ont été présentés et ont rencontré un beau succès. L'on a déjà reçu les remerciements fournis des écoles et des institutions de la petite enfance dans le cadre des contes à l'école, lesquelles ont été particulièrement élogieuses cette année.

3.15. Vernissage à la Mairie

Mme Arnold informe qu'un nouveau vernissage aura lieu à la Mairie, le vendredi 27 mai 2011, avec une double exposition de sculptures et de tableaux. Comme toujours, les conseillers municipaux y sont tous cordialement conviés.

3.16. Présentation publique de la nouvelle saison culturelle

Mme Arnold annonce que la présentation publique de la nouvelle saison culturelle aura lieu à La Julienne, le mercredi 15 juin 2011. Là aussi les conseillers recevront des invitations personnalisées.

3.17. Association Graine de Baobab

Mme Arnold annonce que l'association Graine de Baobab organise une soirée musicale à l'Espace Vélodrome le samedi 21 mai 2011, mettant en scène, entre autres, passablement d'acteurs culturels de Plan-les-Ouates, à savoir premièrement les enfants, dont une chorale

d'élèves de l'école du Pré-du-Camp, Tania Nerfin, l'association What's musique, mais également d'autres groupes musicaux. Ceci dans l'objectif de récolter des fonds pour un collège au Burkina Faso. Pour rappel, la commune de Plan-les-Ouates avait été la première à soutenir l'action menée par Mme Eliane Longet il y a maintenant sept ans. Depuis, l'association est très active et Mme Longet a été reconnue en tant que personnalité dans toute son action, notamment par une récompense élogieuse au niveau du Burkina Faso.

3.18 Tournoi de football junior de l'Ascension

Mme Arnold rappelle qu'une équipe de jeunes roumains a été invitée à participer au tournoi junior de l'Ascension organisée par le FC Plan-les-Ouates, le 2 juin prochain. Cette équipe sera bien sûr accompagnée de quelques adultes connus de par les liens d'amitié qui nous lient à la ville de Sangiorgiu. L'association du même nom a organisé leur venue en collaboration avec le club de football et l'administration communale aura l'occasion de les accueillir à la Mairie. Cette invitation est une manière de consolider les liens d'amitié, Mme Arnold tient à remercier les associations communales de leur implication pour faciliter leur venue. Elle encourage les conseillers municipaux à vivre ce 44^{ème} tournoi aux Cherpines, le jeudi de l'Ascension.

Mme Arnold remercie le Président de lui avoir donné la parole avec un décalage dans l'ordre du jour.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Avant d'aborder ce point, le **Président** annonce une modification à l'ordre du jour, à savoir que, sur proposition du Conseil administratif, le point A.a), concernant la délibération D 107-2010 R : Création d'un fonds de développement durable et crédit budgétaire supplémentaire de Frs 500'000.- pour sa dotation initiale ne sera pas traité ce soir.

M. Durand précise que la raison de cette proposition de modification à l'ordre du jour vient du fait que ce projet n'est pas suffisamment abouti et doit encore être discuté en commission. C'est pourquoi il propose de le reporter à la prochaine séance du Conseil municipal.

Il n'y a pas de remarque, cette proposition est acceptée.

A. Projets de délibération :

a) D 123-2011 R : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2010 et les moyens de les couvrir (fonctionnement 2010)

Le **Président** rappelle que ce projet de délibération D 123-2011 R (annexe 1) a fait l'objet d'un vote d'entrée en matière lors de la séance du Conseil municipal du 19 avril 2011 et d'un renvoi en commission des Finances, laquelle a émis un préavis favorable à l'unanimité.

M. Durand relève que les comptes de la Commune sont excellents et que l'on ne peut que s'en réjouir. La décision qui a été prise durant cette législature, tant en ce qui concerne la maîtrise des dépenses que les regards attentifs que l'on a portés sur les recettes, portent manifestement leurs fruits et laissent encore la Commune dans une situation tout à fait florissante.

La parole n'étant pas demandée, le **Président** soumet ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

<p>Le Conseil municipal accepte à l'unanimité, soit par 22 voix pour, ce projet de délibération D 123-2011 R.</p>
--

b) **D 124-2011 R : Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2010**

Le **Président** rappelle que ce projet de délibération D 124-2011 R (annexe 2) a également fait l'objet d'un vote d'entrée en matière lors de la séance du 19 avril 2011 et d'un renvoi en commission des Finances, laquelle a émis un préavis favorable à l'unanimité.

Cette délibération ne suscitant ni remarques, ni questions, le **Président** la soumet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 124-2011 R à l'unanimité, soit par 22 voix pour.

c) **D 125-2011 R : Crédit d'engagement complémentaire de Frs 22'141.60 destiné à la réfection du parking situé sur la parcelle des SIG à la route de Base**

Le **Président** rappelle qu'à l'instar des deux précédents, ce projet de délibération D 125-2011 R (annexe 3) a fait l'objet d'un vote d'entrée en matière lors de la séance du 19 avril 2011 et d'un renvoi en commission des Finances, laquelle a émis un préavis favorable à l'unanimité.

M. Durand explique que l'origine de ce dépassement, lequel a été expliqué la veille en commission des Finances, vient de l'ajout d'un container à vélos suggéré par Mme Guinand Maitre et non prévu dans la délibération. Le coût de cette acquisition s'élève à Frs 41'000.-, provoquant un dépassement de Frs 22'000.-, étant donné qu'il restait, sur le montant total de ce crédit, un disponible de Frs 19'000.-.

M. Broillet rappelle qu'il avait proposé, lors de la dernière séance, de voter cet objet sur le siège. Faute d'explications du Conseil administratif, celui-ci avait alors été renvoyé en commission des Finances. A-t-il suscité beaucoup de questions et, auquel cas, quelles furent les réponses ?

M. Durand répond que les principales questions ont porté sur le container. De plus, quelques explications ont été fournies sur le tableau financier de suivi de crédit.

M. Thorimbert précise qu'une question pertinente a été posée quant à l'information faite au public. Frs 1'500.- étaient, en effet, prévus au budget pour une information au public. Or, l'on a pu constater sur ce tableau qu'il n'y a pas eu un centime de dépensé pour cette information, ce qui peut paraître surprenant. Il semblerait que celle-ci ait été faite à l'interne.

En l'absence d'autres questions, le **Président** soumet ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal vote favorablement, à l'unanimité, soit par 22 voix pour, ce projet de délibération D 125-2011 R.

d) **D 128-2011 R : Crédit d'engagement de Frs 2'770'000 pour la réalisation de collecteurs publics EU & EP dans le périmètre du PLQ Les Sciers – 1^{ère} étape des travaux d'assainissement**

Le **Président** rappelle que le Conseil municipal est entré en matière sur ce projet de délibération D 128-2011 R (annexe 4) en date du 19 avril 2011, choisissant de le renvoyer en commission

Constructions, laquelle a émis un préavis favorable à l'unanimité, puis en commission des Finances qui a émis un préavis favorable par 6 voix pour et 1 abstention.

M. Seydoux explique qu'il s'agit de la première étape concrète dans ce PLQ Les Sciers. Il s'agit, dans un premier temps, de permettre l'assainissement de la partie école, ainsi que la base de l'assainissement des autres bâtiments qui seront construits sur les parcelles de la commune de Plan-les-Ouates.

M. Broillet explique que le vote de ce projet de délibération représenterait un geste fort par rapport au futur, sachant que certains conseillers municipaux qui y ont travaillé vont quitter prochainement le Conseil municipal. Néanmoins, ces montants ne sont peut-être pas définitivement arrêtés. D'une part, parce qu'il y a des réserves au niveau de l'autorisation de construire et d'autre part, parce que l'on sait pertinemment que dans le secteur, on est lié avec des routes nationales, ainsi que le projet de la route interquartier. Outre la piste de chantier pour accéder au quartier de la Chapelle, sur le territoire de Lancy et l'école qui sera intercommunale, il faut aussi prendre en compte le fait qu'une partie du projet concerne le DCTI qui a la compétence pour les routes cantonales. En tant que président de la commission Constructions, M. Broillet estime qu'il faut donner un message fort en acceptant ce projet, tout en gardant à l'esprit que ce ne sont pas des prix définitifs basés sur des rentrées de soumissions. D'autre part, des participations de tiers n'ont pas encore été négociées. En conclusion, si le Conseil municipal vote ce projet de délibération ce soir, il est important qu'il soit protocolé que cette acceptation soit accompagnée du message suivant : les anciens qui finissent leur mandat estiment qu'il faut aller de l'avant et voter ce crédit pour mettre en place ces infrastructures, mais qu'il faut savoir que ce montant n'est pas consolidé.

En l'absence d'autres interventions, le Président soumet ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 128-2011 R par 21 voix pour et 1 abstention.

e) **D 131-2011 P : Crédit d'engagement de Frs 2'060'000.- pour l'assainissement et le réaménagement du chemin du Grand Voiret, 1^{ère} étape de construction**

Mme Guinand Maitre donne lecture de ce projet de délibération D 131-2011 P (annexe 5), au sujet duquel le Conseil municipal accepte d'entrer en matière à l'unanimité des membres présents, soit par 22 voix pour.

A l'issue de ce vote, **le Président** annonce que le Bureau préconise le renvoi de cet objet en commission Constructions et équipements.

M. Seydoux rappelle qu'un plan général d'évacuation des eaux a été identifié et mis en place, comme indiqué dans cette délibération. Ce collecteur d'eaux usées et d'eaux pluviales situé sous le chemin du Grand Voiret présentait des problèmes d'écoulement, un manque de capacités hydrauliques et un état de dégradation avancé, voire très avancé. C'est donc tout ce secteur que l'on assainit de mieux en mieux avec le temps. Les conseillers ont pu voir dans cette délibération que cela est prévu en deux étapes : une première étape à Frs 2'000'000.- au niveau du Grand Voiret et une deuxième étape prévoyant un bassin de rétention qui se situera sur la Commune de Lancy, sous les tennis. Les contacts ont déjà eu lieu avec la commune de Lancy qui prendra en charge environ 10 % des coûts sur cette partie-là. Est aussi prévue, dans la deuxième étape, la remise en état des tennis sous les fraisiers. Lancy est donc au courant et favorable à cela.

M. Broillet, en tant que président de la commission Constructions et étant très au fait du sujet de par sa profession, estime qu'en l'état, ce projet n'est pas abouti et propose de l'ajourner. Comme l'a dit M. Seydoux, l'on parle aujourd'hui d'un projet conséquent pour l'assainissement, lequel découle des grands plans de planification, à savoir les plans régionaux d'évacuation des eaux (PREE) et les plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE). Cependant, ceux-ci ne sont pas encore en force aujourd'hui. A ce jour, l'Etat doit encore valider le préconception sur les grandes planifications et les grandes options qui seront à prendre. Il est vrai que l'on souhaite régler le problème du Grand Voiret, mais aujourd'hui l'on n'a pas encore la solution finale. Tant que l'Etat n'a pas validé les concepts définitifs au niveau régional, il semble à M. Broillet qu'il est beaucoup trop tôt pour parler de cela. L'on demande au Conseil municipal de voter un crédit de Frs 2'000'000.-, ce qui n'est pas anodin pour poser quelques nouveaux tuyaux. Il veut bien croire M. Seydoux lorsque ce dernier informe que la commune de Lancy est tout à fait ouverte au fait de régler ce problème, mais néanmoins, il s'agit d'une parcelle privée communale où il y a des tennis, donc où il y a des exploitants. Il faut simplement penser à cela : est-ce que techniquement, on peut le faire ? Sous quel volume ? A quel prix ? Quelle est la clé de répartition ? M. Broillet se sentirait mal à l'aise de voter Frs 2'000'000.- aujourd'hui, pour une première étape. Quel est le coût de la deuxième étape ? Frs 2'000'000.-, Frs 3'000'000.-, Frs 4'000'000.- ? Qui peut nous le dire ? Personne. Aujourd'hui le concept est une étude de faisabilité qui a été démontrée mais l'on n'a pas encore les chiffres. Il serait donc sage d'ajourner ce projet tant que les plans de planification n'ont pas été validés par l'administration cantonale.

Le Président observe que ce qui est proposé ce soir n'est pas un vote sur le siège, mais un renvoi en commission. N'est-il donc pas plus raisonnable de renvoyer cela à la future commission qui devra le traiter ? A son avis, l'ajournement lui paraît assez difficile car il sous-entendrait un retour devant le Conseil municipal, puis un renvoi en commission. Alors que si l'on vote ce renvoi directement ce soir, la commission concernée aura l'intelligence de s'en saisir au moment opportun.

Mme Monbaron constate que des chiffres apparaissent en rouge sur ce projet de délibération. Est-ce que cela signifie qu'ils sont moins certains que les chiffres apparaissant en noir ?

M. Thorimbert soutient totalement les remarques du Président. L'ajournement ne lui semble pas être avisé car l'on prendrait le risque que personne ne s'en occupe et que l'on ne sait pas quand cela va revenir, ni à quelles conditions. Il rejoint donc la proposition du Président de renvoyer cet objet à la Constructions et équipements qui sera tenue au courant des remarques de M. Broillet. Il importe que les commissaires comprennent les grands enjeux et qu'il soit mis au courant de ce qui se passe à l'Etat, ce qui leur permettra, ultérieurement, pour d'autres projets, d'agir en conséquence et d'avoir les bons réflexes. Il propose donc le renvoi de cet objet en commission Constructions et équipements.

Le Président demande à M. Broillet s'il maintient sa demande d'ajournement.

M. Broillet lui répond qu'il faut savoir que ces travaux sont assujettis à une requête en autorisation de construire et que les autorisations de construire dans ce domaine sont aujourd'hui assujetties à des charges, selon les lignes 71 et 72 voulues par le Conseil d'Etat. Les charges, ce sera simplement le fait que les plans de planification cantonaux soient validés préalablement à la réalisation. L'on peut donc, aujourd'hui, renvoyer tout ce que l'on veut en commission, tant que l'on n'a pas la solution finale, l'on agira dans le vide. M. Broillet donne ces conseils en tant qu'expert. Si le Conseil municipal renvoie ce projet de délibération en commission, celui-ci sera traité, mais restera en suspens. En conclusion, il ne retire pas pour autant sa proposition d'ajournement.

Mme Guinand Maitre revient sur la question posée par Mme Monbaron et s'en étonne, car sur la copie de ce projet de délibération dont elle dispose, elle ne peut lire de chiffres en rouge.

M. Magnin propose de renvoyer ce projet en commission, laquelle pourra étudier tout cela.

M. Jeanmonod se joint à cette proposition.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur la proposition de M. Broillet d'ajourner ce projet de délibération :

Cette demande d'ajournement est refusée par 14 voix contre, 7 voix pour et 1 abstention.

Le Président propose alors le renvoi de cet objet en commission Constructions et équipements.

Le renvoi de ce projet de délibération D 131-2011 P en commission Constructions et équipements, ainsi qu'en commission des Finances est accepté par 16 voix pour et 6 abstentions.

f) **D 132-2011 P : Crédit d'étude de Frs 300'000.- en vue de la modification de zone de la parcelle N° 15'138, sise à Arare-Dessus**

Après avoir demandé à **Mme Guinand Maitre** de donner lecture de ce projet de délibération D 132-2011 P (annexe 6), **le Président** invite le Conseil municipal à se prononcer sur l'entrée en matière, laquelle est acceptée à l'unanimité, soit par 22 voix pour.

Le Président imagine que tous les conseillers municipaux ont reçu un courrier de la part de Me Yersin qui se trouve être copropriétaire de cette parcelle. Ce courrier sera joint au dossier s'il devait y avoir un renvoi en commission des Finances comme le préconise le Bureau suite à sa séance du 3 mai 2011.

M. Seydoux explique que, sur ce dossier extrêmement intéressant, l'on a été contacté il y a environ une année et demi/deux ans, par le département de l'Aménagement du territoire, lequel faisait part d'un certain nombre de parcelles enclavées, parcelles sur lesquelles il est difficile de construire des logements. Une de ces parcelles, la parcelle 15'138 est celle dont il est question ce soir. Elle est propriété des sœurs Yersin. En parallèle, il y avait la question de la relocation d'un certain nombre d'entreprises artisanales, situées sur notre Commune en zone habitable, telle que Forbéton sur la route d'Annecy ou quelques marbreries et autres types d'activités dans le secteur des Cherpines. L'on a donc émis la possibilité de pouvoir déclasser cette parcelle en zone artisanale de façon à bénéficier d'une partie 'tampon' en bordure de la route de Saint-Julien. Pour ce faire, l'on a écrit aux propriétaires le 25 janvier 2010 les informant l'on souhaite pouvoir envisager un déclassement de leur parcelle en zone artisanale. Rendez-vous a été pris pour le lundi 15 février 2010, date à laquelle M. Seydoux a rencontré Mme Yersin. Suite de quoi, il y a eu toute une période d'attente de confirmation de leur rentrée en matière sur le fait de vendre cette parcelle à la Commune. En date du 12 octobre 2010, les propriétaires s'inquiétaient de savoir où en était la Commune sur la procédure concernant leur parcelle. Le 22 octobre 2010, des échanges ont eu lieu sur la question des cédules hypothécaires, de façon à savoir comment l'on pouvait procéder pour les renouveler et quels étaient les délais en termes d'acquisition. Le 10 décembre 2010, un projet d'acte d'acquisition de terrain leur a été proposé. Sachant qu'il s'agit toujours de zone agricole, ce projet était établi sur la base d'un montant de Frs 150.-/m² correspondant à la zone artisanale, tenant compte évidemment des projets qui pourraient y voir

le jour de façon à ne pas péjorer les propriétaires s'il devait y avoir une valorisation supérieure en termes d'IUS sur le périmètre. Tout ceci est ensuite resté quelque temps en suspens puisqu'il y a eu, entre-temps, cette annonce du référendum du déclassement des Cherpines. En parallèle, de façon à pouvoir lancer l'opération de déclassement, opération indispensable pour changer la zone et pouvoir construire, l'on a pris un mandataire qui a analysé la situation de façon à faire un concours d'aménagement de ce périmètre-là. Tout a donc été mis en place pour que l'on puisse aujourd'hui proposer le coût de cette modification de zone et du concours amenant l'aménagement du territoire. A ce moment-là, l'on pensait encore que les propriétaires de ce terrain souhaitaient le vendre à la Commune. Entre-temps, ces derniers ont pu consulter le plan directeur cantonal et voir que leur parcelle était particulièrement concernée par ce plan. C'est pourquoi l'on reçoit aujourd'hui un courrier de leur part confirmant qu'ils souhaitent cette modification de zone, mais qu'ils souhaitent également être partenaires, ce dont on ne peut que se réjouir. C'est un élément nouveau qu'il s'agit de prendre compte pour la suite. L'on ne peut que s'en réjouir dans le sens qu'en devenant partenaires, les propriétaires cofinanceront les études nécessaires à la modification de zone. M. Seydoux encourage donc le Conseil municipal à renvoyer cet objet en commission afin d'étudier le tout et que toutes les parties y trouvent leur compte.

M. Broillet confirme avoir reçu aujourd'hui un courrier de Mme Yersin. Cette proposition lui semble très intelligente. Il se dit interpellé par le fait que la famille Yersin, en tant que propriétaire, ait été tenue au courant des différentes opérations du phasage. Il n'est pas contre un retour en commission. Par contre, il souhaiterait que la famille Yersin soit auditionnée, car, en tant que propriétaire, il n'aimerait pas ignorer les démarches qu'entreprennent l'Etat ou la Commune sur son bien-fonds. Entendre les propriétaires et obtenir leur accord lui semble être le minimum légal.

M. Rieben ne se prononce pas sur la pertinence de ce projet pour le moment, mais aimerait avoir des explications sur la nécessité de dépenser un montant de Frs 300'000.- pour la réalisation d'une pré-image directrice. Cela lui semble très élevé. Il observe que dans le détail du crédit d'engagement, l'on a les honoraires, ce qui est normal, mais on a également un montant très important de Frs 150'000.- correspondant à la moitié de l'investissement demandé et qui est stipulé sous '*réalisation et suivi de la procédure de modification*'. Cela n'est pas très clair et il souhaite qu'on lui explique de quoi il s'agit.

M. Seydoux explique que l'on ne peut demander une modification de zone, sans qu'il n'existe un projet. Au préalable, puisque cela a été un souhait maintes fois exprimé au sein de cet hémicycle, il s'agit de lancer un concours avec une pré-étude de façon à ce que ce Conseil municipal puisse choisir quel type de projet il souhaite et que ce projet puisse être affiné et amélioré avant de servir de base au déclassement. Est prise en compte, dans ce projet de délibération, cette partie d'amélioration du projet. Dans tous les cas, l'idée n'étant pas de faire le débat ici ou de voter sur le siège, les commissaires recevront toutes les communications en commission.

M. Rieben le remercie de cette explication, mais celle-ci ne le satisfait pas tout à fait. Les frais de concours apparaissent pour Frs 60'000.- sous la rubrique A '*Procédure sur invitation*'; il est d'accord avec cela. C'est au sujet de la rubrique B, '*Procédure de modification des limites de zone*' pour un montant de Frs 150'000.- qu'il demande des éclaircissements.

M. Seydoux lui répond qu'il ne peut les fournir ce soir, mais que les conseillers les recevront en commission.

Le Président rappelle que le Bureau préconisait un renvoi en commission des Finances, mais il se demande s'il ne serait pas plus opportun de renvoyer également cet objet en commission Aménagement du territoire.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet le renvoi en commissions de ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

Le renvoi de ce projet de délibération D 132-1022 P en commission Finances et en commission Aménagement du territoire est accepté à l'unanimité, soit pas 22 voix pour.

g) **D 133-2011 P : Crédit d'engagement de Frs 166'000.- pour le financement du plan directeur de stationnement et horodateur, 1^{ère} étape**

Mme Guinand Maitre donne lecture de ce projet de délibération D 133-2011 P (annexe 7), au sujet duquel l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 22 voix pour.

M. Durand annonce que le plan de marquage des zones macarons est en consultation publique depuis la fin du mois d'avril 2011. L'on espère qu'il va sortir de l'Administration d'ici quelques semaines. Il s'agira ensuite de le mettre en œuvre, c'est-à-dire principalement de peindre les places en bleu et d'installer quelques horodateurs, raison de cette délibération. Il est précisé qu'il s'agit d'une première étape car il est prévu une seconde étape pour ajouter des abris à vélos et motos-cycles sur la voie publique. Ce projet concerne Plan-les-Ouates, hors Ziplo et hors hameaux, principalement au centre de Plan-les-Ouates. Il est important de le mettre en œuvre d'autant plus que la commune de Lancy a déjà pu réaliser ses zones macarons et que l'on craint que les gens qui ne peuvent plus se parquer sur Lancy ne viennent le faire sur Plan-les-Ouates.

Le Président annonce que le Bureau préconise un renvoi de cet objet en commission Aménagement du territoire. Charge au prochain Bureau de reprendre tous ces renvois et de les soumettre aux nouvelles commissions. Il faut juste comprendre, ce soir, la volonté de renvoyer ces délibérations devant les meilleures commissions possibles.

M. Rieben remarque qu'au point 4 de l'exposé des motifs, l'on parle d'un prix approximatif de Frs 173'000.- alors qu'il est demandé de voter Frs 166'000.-. Qu'en est-il ?

M. Durand explique qu'il y a des variantes sur les horodateurs, certains étant moins onéreux. Raison de cette variation de prix. Les explications seront fournies en commission.

M. Thorimbert avait envie, dans un premier élan, de demander à ce que l'on vote cela sur le siège puisqu'il s'agit de mesures techniques de marquage et d'installation d'horodateurs. Cependant, l'exposé des motifs lui paraît être incomplet ou sujet à discussion, et notamment le point que vient de relever M. Rieben sur cette divergence de montant, lequel nécessite d'être éclairci. De plus, il est question au point 5. de l'exposé des motifs, d'annexes à suivre et il souhaite que le suivi de ces annexes soit effectivement fait à l'ensemble des commissaires. C'est pourquoi il ne fait pas la proposition de voter sur le siège, mais celle de renvoyer cela en commission.

Il semble à **Mme Rouiller** que le titre de ce projet de délibération soit erroné. Il ne s'agit pas du financement du plan directeur, lequel a déjà été établi, mais du financement des travaux prévus dans le plan directeur.

M. Durand en convient. Il s'agit de la mise en œuvre du plan directeur. A amender.

Mme Guinand Maitre se dit satisfaite du fait que M. Thorimbert ne propose plus un vote sur le siège car il lui paraît essentiel que lors de la prochaine séance de la commission qui va traiter cela, tous les nouveaux membres du Conseil municipal soient mis au courant. Elle estime, en effet, que ce genre d'objet est l'occasion de mettre les nouveaux membres de ce Conseil municipal au courant de toute la politique de stationnement de Lancy qui se répercute sur notre Commune et de toute la problématique de stationnement que l'on rencontre dans la Ziplo et que l'on a longuement traitée durant toute cette législature.

M. Gambuzza fait remarquer qu'il existe une loi cantonale sur la Fondation des parkings, loi qui est cantonale sur laquelle l'on n'a aucune emprise.

En l'absence d'autres interventions, le Président soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de ce projet de délibération en commission Aménagement du territoire.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, soit par 22 voix pour, le renvoi en commission Aménagement de ce projet de délibération D 133-2011 P.

Sortie momentanée de MM. Broillet et Rieben à 21H15.

h) **D 134-2011 P : Crédit d'engagement Frs 1'350'000.- en vue des travaux d'aménagements complémentaires à l'Espace du Vélodrome**

Après avoir demandé à la secrétaire de donner lecture de ce projet de délibération (annexe 8), le **Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière, laquelle est acceptée par 19 voix pour et 1 refus.

Mme Rouiller n'est pas fondamentalement contre ce projet de délibération, mais estime que la qualité de l'exposé des motifs laisse à désirer sur plusieurs plans. Premièrement, ce n'est pas extrêmement bien rédigé et deuxièmement elle trouve qu'il y a beaucoup de non-dits et de flou dans le texte qui leur est soumis. Cela lui pose un problème de fonds, c'est pourquoi elle ne souhaite pas entrer en matière. Elle aurait préféré recevoir un texte moins long, mieux écrit et plus précis.

MM. Broillet et Rieben rejoignent la séance à 21H18, le nombre des votants est à nouveau de 22.

Mme Arnold explique que ce projet de délibération fait suite à l'évolution de l'école du Vélodrome et de l'espace Vélodrome. L'exposé des motifs concernant la construction de cette école - qui fêtera cette année ses dix ans d'existence - prévoyait, à l'origine, une aula. Il y a deux, voire trois législatures en arrière, il a été décidé d'élargir le projet de l'aula en un espace Vélodrome pouvant accueillir des événements de plus grande envergure, espace complémentaire à la salle communale de Plan-les-Ouates qui laissait déjà connaître ses limites et la non-réponse à l'accueil de manifestations d'envergure, qu'elles soient culturelles, associatives ou encore liées aux besoins des habitants de la commune de Plan-les-Ouates. Conformément au programme de législature qui a été établi par le Conseil administratif, il a été proposé de revoir et de compléter les installations culturelles, dont l'espace Vélodrome fait partie. L'on a pu depuis l'inauguration en 2004 de cette salle, tester les espaces, être à l'écoute tant des privés, des associations, que des professionnels de la branche, qu'ils soient culturels ou sociaux. Etre à l'écoute également des éléments qui posaient soucis et qui, surtout, nécessitaient une mise en place régulière à chaque

événement, d'infrastructures complémentaires coûteuses tant en installation, en matériaux qu'en conception. Après sept ans d'utilisation en l'état (il avait été voulu que cet espace réponde avant tout aux besoins locaux, les autorités d'alors souhaitant, cas échéant, pouvoir louer le matériel complémentaire nécessaire), il paraît maintenant opportun, de par la liste qui a été établie, de pouvoir répondre aux besoins actuels en aménageant ce lieu de manière différente, tant le hall d'accueil de l'espace Vélodrome, l'espace de la salle, l'espace scénique, les compléments techniques que les éléments complémentaires qui ont aussi évolué au niveau de la sécurité. En effet, en ce qui concerne la sécurité et la police, au niveau des autorisations d'utilisation des espaces, les demandes sont toujours plus pointues. Il s'agit donc de faciliter l'usage de cette salle, non seulement pour les professionnels de la branche, mais pour toute association. Certains conseillers municipaux, utilisateurs de cet espace, ont aussi pu, autour de cet hémicycle, se faire l'écho de ce qu'il manquait dans cette salle. Voilà la raison pour laquelle la Commune a entrepris l'étude de révision de l'espace Vélodrome en se faisant accompagner par un bureau d'architectes-décoration. Ces derniers ont présenté un projet qui permet avec facilité de pouvoir améliorer l'espace complet, y compris les éléments complémentaires envisagés. Ceux-ci peuvent être réétudiés au sein de la commission qui, comme Mme Arnold l'espère, sera également sollicitée par la suite pour l'accueil extérieur qui mérite aussi attention.

Le Président annonce que le Bureau préconise le renvoi de cette délibération en commission Culture, puis en commission Finances.

Mme Guinand Maitre remarque, à la lecture de l'exposé des motifs, qu'il ne s'agit pas seulement de l'espace Vélodrome mais bien de tout l'extérieur. Il semble même qu'il y ait une rubrique '*Aménagement extérieur*' pour un montant de Frs 179'781.50 qui concerne la place de jeux et de sports, ce qui signifie que l'on s'occupe également de l'école.

Mme Arnold convient que le libellé n'est peut-être pas suffisamment précis. Il ne s'agit pas forcément de l'espace sports et jeux. Il s'agit d'un complément qu'ont apporté les mandataires à qui il paraissait logique, puisque l'on soignait l'accueil des personnes fréquentant l'espace Vélodrome, de s'intéresser à la devanture en aménageant un espace de bancs. Cela sans retravailler réellement l'espace de jeux. S'il est vrai que cela va être complémentaire à l'espace école, l'objectif est avant tout d'améliorer l'accueil de l'espace Vélodrome, la signalétique, les aspects externes, sans pour autant refaire un agospaces, loin de là.

M. Magnin annonce que le groupe PDC préconise également un renvoi en commission. L'origine de ces discussions était de revoir le hall d'entrée. Or, il semble que l'on va largement au-delà de cet objectif. Sans entrer dans les détails, ce montant de Frs 1'350'000.- lui semble très important, sachant que cette salle peut accueillir 350 spectateurs. Il estime qu'il doit évidemment y avoir de grandes discussions au sein des différentes commissions pour déterminer à quoi cela correspond exactement. Il espère que la première chose que pourront faire les anciens comme les nouveaux élus, sera de visiter le site afin de se rendre compte exactement de quoi il en retourne.

M. Broillet fait remarquer que ces montants ne sont pas anodins. Il regrette, qu'une fois encore, l'on 'saucissonne' les dépenses et que l'on revienne à chaque fois avec des rallonges. Quelle est la véritable définition des besoins ? Est-ce qu'il ne faudrait pas, avant tout, que l'on détermine exactement ce que l'on souhaite faire de cet espace et que l'on définisse très clairement les besoins ? Ensuite, l'on donnerait un mandat afin de calculer les coûts réels et d'obtenir une facture finale. Il craint que l'on ait un nouveau crédit à voter car il se peut que ces Frs 1'350'000.- ne soient pas suffisants pour tous les petits aménagements que l'on souhaite faire. M. Broillet n'aime pas cette façon de travailler. Pour sa part, il agirait ainsi : une fois le cahier

des charges définit et les besoins chiffrés, les conseillers se rendraient sur place pour constater la situation réelle et placeraient le curseur jusqu'où l'on est décidé à aller.

M. Thorimbert présentait que ce crédit allait être source de grandes discussions, comme cela est le cas dès que l'on aborde la culture et qu'il faut compléter des crédits. Il aimerait simplement rappeler que cette demande globale de crédit a le mérite de répondre au souhait de la commission Finances, laquelle avait demandé au Conseil administratif, dans le cadre du budget 2010, de venir avec un crédit englobant toutes les améliorations souhaitées. Par ailleurs, à la suite de cette remarque, l'on avait sorti du budget 2010 tout ce qui concernait La Julienne et l'espace vélodrome afin d'éviter, justement, un 'sautonnage' pire que celui que M. Broillet laisse entendre. M. Thorimbert rappelle que techniquement, la conseillère administrative en charge aurait pu passer, chaque année, Frs 50'000.-, Frs 60'000.- ou Frs 100'000.- d'améliorations dans les crédits de fonctionnement. Il est clair qu'il y aura discussions sur les besoins réels et le coût de chaque amélioration proposée puisque le crédit d'engagement tel que présenté ne laisse voir que des grandes rubriques techniques. A l'instar de M. Magnin, il pense qu'il faut effectivement renvoyer cela à une commission. L'on a proposé trois commissions, mais l'on pourrait imaginer constituer un petit groupe, une sorte de commission ad hoc afin d'éviter de refaire les débats dans trois commissions distinctes. L'on pourrait également envisager une séance plénière sur ce sujet-là.

Mme Rouiller revient sur son 'coup de gueule' du début, précisant que celui-ci ne portait pas sur le fonds du sujet mais plutôt sur la forme. L'assemblée connaît son penchant pour les infrastructures culturelles et sportives. Cependant, pour toute société comme pour toute infrastructure, les besoins et les usages évoluent. Ce qu'il lui semble dommage dans cet exposé des motifs, c'est que bien qu'il semblerait que tout un travail ait été mené en amont de ce projet, il ne livre pas le détail des besoins qui ont été ciblés. Elle souhaiterait savoir pourquoi l'on entreprend tels ou tels travaux, sur quels constats et trouve dommage qu'on leur ait soumis un tel texte avant qu'il ne soit mûr. C'est pourquoi elle pense que la plupart des conseillers autour de cet hémicycle sont réticents à voter ces Frs 1'350'000.-, alors que ce montant est peut-être effectivement nécessaire car cette infrastructure qu'est le vélodrome mérite des améliorations pour poursuivre certains buts recherchés tant par les associations que par les services communaux.

Le Président rappelle que la proposition est de renvoyer cet objet en commission et non pas de le voter sur le siège.

Mme Arnold répond, pour rassurer Mme Rouiller, qu'il est évident que tous ces éléments vont pouvoir être présentés en commission, y compris le détail du projet illustré sous forme de projection afin de montrer en quoi cela consiste. Elle prend note des remarques qui sont faites et constate que si les conseillers municipaux jugent cet exposé des motifs trop succinct, ils avaient, a contrario, estimé l'exposé des motifs concernant les améliorations de La Julienne trop détaillé. Il s'agit donc de trouver juste trouver juste mesure entre le trop et le pas assez. Toutefois, si le renvoi en commission est voté, les commissaires recevront un dossier extrêmement précis sur les listes de besoins.

Outre un renvoi en commission, **M. Meylan** suggère à la personne qui sera en charge de ce dossier au sein du nouveau Conseil administratif d'y joindre un état des lieux, ainsi que les constats qui ont été faits sur les erreurs et les manques. Ces deux éléments permettraient de fixer un objectif beaucoup plus facilement et de savoir exactement ce que l'on vote. Il revient sur la proposition de M. Magnin et trouverait intéressant, une fois qu'ils seront en possession de ces documents, de se rendre sur place avec la future commission Culture. A partir de là, à son avis, cela ne posera aucun problème.

Mme Guinand Maitre pense qu'effectivement l'on a besoin de beaucoup d'explications, mais contrairement à M. Thorimbert, elle estime qu'il ne s'agit pas de trois explications dans trois commissions différentes. Elle pense que chaque commission doit savoir qu'elle est son rôle. Les besoins concernant véritablement la Culture doivent être expliqués au sein de la commission culturelle et il n'y a pas de raison de recommencer ni en commission Finances, ni en commission Constructions. La commission Constructions a autre chose à regarder dans ce genre de dossier, tout comme la commission des Finances. Mme Guinand Maitre estime qu'il y a effectivement un vrai problème quand lorsque l'on renvoie des objets dans différentes commissions et que l'on recommence chaque fois, au sein de chaque commission, le même travail. Cela signifie qu'il y a confusion de rôles. Les discussions devraient être différentes en fonction de la commission qui reçoit l'objet.

Le Président explique que depuis quelque temps, ce sont surtout les présidents des commissions importantes qui siègent à la commission Finances et qu'à chaque fois que cette dernière aborde un sujet, son président, passe la parole au président de la commission concernée. Il a pu constater à de nombreuses reprises que lorsque la commission spécialisée a donné un préavis avec une forte majorité et que le projet est bien abouti, cela ne pose pas de problème. A contrario, quand les débats ont été difficiles en commission spécialisée, ils reprennent en commission des Finances.

M. Righetti constate que beaucoup de choses ont été dites, mais que l'essentiel ressortira de la discussion qui aura sûrement lieu en commission Culture. Il rappelle que ces études-là, même si elles ont été initiées par une volonté de la commission des Finances, elles sont surtout dues à la commission Culture qui estime que ce lieu n'a pas été construit, initialement, pour être une salle de spectacles. L'une des discussions qui a eu lieu en commission Culture portait sur la question de ce que l'on souhaite faire de ce lieu. Est-ce que l'on veut vraiment en faire une salle de spectacle ? Si tel est le cas, il faudrait que l'on ait aujourd'hui le courage de chiffrer cela. Pour ce faire, et là il rejoint l'avis de tous ses collègues, il faut que l'on ait le détail. A son avis, le crédit de Frs 1'300'000.- ne sera pas suffisant pour en faire une vraie salle de spectacle. La question, au niveau de la commission Culture, va être la suivante : est-ce que l'on a envie de se doter aujourd'hui d'une salle de spectacle ou est-ce que l'on veut continuer à améliorer les choses afin qu'elle soit acceptable pour la suite des événements. Si la commission des Finances estime que l'on n'en a pas les moyens, l'on attendra. C'est pourquoi M. Righetti préconise également un renvoi en commissions.

M. Broillet souhaite répondre à trois personnes. Premièrement, lorsque M. Thorimbert dit que le Conseil administratif aurait pu agir au coup par coup sur le budget de fonctionnement, il faut savoir que le maximum annuel disponible s'élève à Frs 100'000.-. Au-delà, il faut voter un crédit. Par rapport aux améliorations que propose cette délibération, il aurait fallu environ 15 ans. Deuxièmement, Mme Rouiller parle de l'analyse des besoins et a bien raison. Cette analyse est indispensable afin de définir clairement les besoins des usagers et se déterminer sur un objectif précis. La troisième remarque de M. Broillet répond à Mme Guinand Maitre : pourquoi refait-on chaque fois le débat dans les différentes commissions ? Parce qu'il y a un manque de confiance et de communication. Durant ces quatre ans, les projets que l'on a sanctionné en plénière sont des projets qui avaient mal été appréhendés. Si l'on était transparent au départ et que l'on avait une démarche participative, l'on irait beaucoup plus loin et beaucoup plus vite et l'on ne remettrait pas en cause, en commission des Finances, des projets qui devraient normalement être abordés, sur le plan technique, dans le cadre des commissions ad hoc.

Il n'y a plus d'interventions. Le Président soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de cet objet en commissions.

Le Conseil municipal vote le renvoi de ce projet de délibération D 134-2011 P en commissions Culture, Constructions et Finances, à l'unanimité, soit par 22 voix pour.

B. Résolutions

a) R 19-2011 R : Pour engager la procédure en vue de l'adoption du Plan localisé de quartier (PLQ) Les Sciers

Le Président rappelle que ce projet de résolution (annexe 9) a été lu en date du 19 avril 2011 et renvoyé en commission Aménagement du territoire, laquelle a émis un préavis favorable à l'unanimité.

M. Seydoux explique que cette étape est importante puisqu'il s'agit de lancer la procédure d'adoption du plan localisé de quartier, lequel va lancer les enquêtes publiques. La Chapelle-Les Sciens est un des premiers sujets auxquels il s'est attaché lorsqu'il a commencé en 2003 et il est heureux de voir qu'au bout de huit ans, après les modifications de zones, l'établissement du plan directeur de quartier (PDQ), le processus débouche sur l'adoption du plan localisé de quartier (PLQ). Ce long processus n'a toutefois pas particulièrement trainé si ce n'est une certaine opposition de la Commune sur la question de la modification de zone et surtout sur le plan directeur de quartier. Ce délai permet néanmoins d'émettre quelques doutes quant au fait que l'on commencera à construire, d'ici deux ans, dans le quartier des Cherpines. Dans le cadre de ce projet de La Chapelle-Les Sciens, quelques dates sont à retenir pour la suite si le Conseil municipal vote l'adoption de ce PLQ :

- Jeudi 26 mai 2011, présentation publique. Lors d'une séance, un des commissaires nous a rendu attentifs au fait que même si ce n'est pas dans la loi en tant que telle ou dans l'organigramme de l'organisation, il était souhaité que les riverains, les usagers et les propriétaires aient une présentation avant le lancement de l'enquête publique. Cette présentation aura lieu à la salle communale. Les conseillers municipaux recevront une information à ce sujet.
- Septembre 2011, mise à l'enquête publique de 30 jours
- Octobre à décembre 2011, analyse et traitement des observations et préavis communal par la voie d'une délibération du Conseil municipal. Les conseillers auront donc encore l'occasion de s'exprimer à ce sujet en fonction des remarques qui auront été faites d'ici là.
- Janvier et février 2012, procédure d'opposition par rapport à la délibération du Conseil municipal.
- Printemps 2012, adoption du PLQ par le Conseil d'Etat après avoir statué sur les oppositions.
- Deuxième moitié de 2012, 1^{ère} étape des constructions. La construction d'environ 280 logements pourrait démarrer à ce moment-là.
- Entre 2012 et 2013, suite des constructions de logement, dépendant des ventes des différentes parcelles constructibles.
- Juin 2014, livraison du bâtiment scolaire. En parallèle à la construction des logements, aura lieu celle de l'école du Sapay, dont la livraison est prévue pour juin 2014, à savoir pour la rentrée scolaire 2014-2015.
- Décembre 2014, livraison du bâtiment des sports.

M. Seydoux précise que la nécessité d'un éventuel deuxième groupe scolaire sera à définir en fonction des besoins. Bien qu'il y ait encore du temps avant que ce projet ne soit réalisé, l'on est sur en bonne voie. Concernant le PLQ, beaucoup d'études ont été réalisées en espérant que les autorisations de construire ne poseront pas de problèmes liés au bruit, à l'assainissement ou aux terrains. Il ne peut donc qu'encourager le Conseil municipal à voter cette résolution en vue de lancer l'enquête publique.

M. Epenoy se réjouit d'ores et déjà de rencontrer les usagers lors de la séance publique du 26 mai 2011. En ce qui concerne ce projet de délibération, il avoue que ce PLQ lui pose un souci. En effet, lorsque le Conseil municipal a voté le plan directeur de quartier, il avait assujéti cette acceptation à certaines conditions, stipulant qu'il était d'accord de construire dans ce quartier uniquement si ces conditions étaient remplies. Or, elles ne le sont pas. Cela veut dire que si l'on accepte ce PLQ, l'on va à l'encontre des conditions exigées lors du vote du PDQ. Notamment en ce qui concerne l'ouverture de la route par le P+R qui devait être maintenue et qui ne le sera vraisemblablement plus. Pourtant, le Conseil municipal acceptait le déclassement du quartier uniquement à cette condition-là. Puisque cette dernière ne peut être respectée, le plan directeur de quartier, de l'avis de M. Epenoy, n'est plus valable comme il l'était à l'époque. Il estime qu'il faudrait le revoter avant que l'on puisse voter ce plan localisé de quartier.

M. Seydoux répond, comme il a déjà eu l'occasion de le faire en commission, qu'actuellement la route est ouverte, que l'on a une confirmation, un engagement du conseiller d'Etat sur cette demande-là. Sur cette base, il sera temps de s'y opposer au moment où les autorisations de construire et d'aménagement de ce périmètre viendront. A l'heure actuelle la situation étant ce qu'elle est ce sont deux procédures complètement séparées que l'on ne peut lier. Les questions qui portent sur l'aménagement du territoire sur la Commune de Lancy et l'engagement du conseiller d'Etat devront être rappelées au moment où cette partie-là sera touchée. La question de la modification de zone et du plan localisé de quartier ne concernent pas cette partie-là. M. Seydoux rappelle qu'il a déjà eu l'occasion de fournir cette réponse à M. Epenoy en commission.

M. Epenoy estime cependant que ces deux éléments sont vraiment liés l'un à l'autre. Il ne voit pas pourquoi l'on déciderait que l'on peut construire même si ces conditions ne sont pas remplies. L'on sait pertinemment qu'elles ne le seront pas. C'est pourquoi il suggère que l'on revote le plan directeur de quartier, sans ce chemin. L'on sera ensuite libre de voter ce plan localisé de quartier droit derrière, mais au moins les choses seront faites correctement et dans l'ordre.

Le Président demande à M. Epenoy s'il propose un amendement.

M. Epenoy répond qu'il souhaiterait simplement que l'on revote le PDQ avant de voter le PLQ. Il propose donc un ajournement tant que le PDQ n'a pas été revoté.

M. Seydoux estime qu'il s'agit d'être raisonnable et responsable. Le PDQ a été voté. Il y avait des remarques, certes, mais comme il l'a déjà dit, ce PLQ ne concerne pas les remarques qui ont été faites dans ce cadre-là. Il n'y a pas possibilité de revoter un PDQ, il s'agit d'être extrêmement attentif et responsable par rapport à cela. Il pense que ce serait un très mauvais message. Maintenant, il s'agit de savoir si l'on veut être responsable par rapport à cet objet ou s'il s'agit d'une attitude permettant encore de retarder la construction. Il rappelle que la construction de l'école est également liée à ce PLQ et que tout un processus est en route. Au Conseil municipal de savoir s'il décide de reporter ce projet aux calendes grecques, mais la question de ce PLQ ne touche pas les remarques qui avaient été faites lors de l'adoption du PDQ.

M. Broillet estime que soit on est d'accord de construire et l'on va de l'avant, soit on ne le souhaite pas et il faut avoir le courage politique de le dire. Aujourd'hui tout est finalisé, tout est prêt. Il ne va pas être facile de construire dans le quartier des Sciers car la problématique de la maîtrise foncière et les problèmes de phasage ne vont pas être simples, mais aujourd'hui il faut un message très fort et aller de l'avant. On a monté ce projet, on a voulu en prendre la maîtrise, on a fait ce plan localisé de quartier ; on a perdu un peu de temps, mais on a monté un joli projet qui est à deux doigts d'être finalisé. Le message fort est d'aller de l'avant.

Le Président convient que M. Broillet a certainement raison de vouloir aller de l'avant. Il constate simplement qu'il y a quelques années, lorsque l'on a traité ce projet en présence, ici, du conseiller d'Etat, ce dernier avait fait des promesses. Un certain nombre de conseillers ont alors émis quelques craintes, car le Conseil d'Etat avait tout promis à condition que cela ne figure sur aucun procès-verbal. Cette procédure avait suscité de grands doutes et il semble aujourd'hui que l'on se fasse avoir.

M. Magnin se souvient que l'on avait voté une résolution qui comptait cinq points sur lesquels l'on souhaitait se positionner très clairement par rapport à ce quartier-là. Il s'agissait de respecter ces cinq points pour que l'on rentre en matière. Il garde un vif souvenir de la séance avec M. Cramer, lequel avait assuré que tout était en règle. M. Magnin suggère de retrouver la résolution qui valide la prise de position du Conseil municipal de l'époque et d'apporter un amendement à la présente résolution, afin de prendre en compte ces cinq points et ne pas les oublier.

M. Epenoy souhaite répondre à M. Broillet : l'accord est total sur le fait de construire dans ce quartier, mais l'on souhaite simplement que ce soit fait correctement dans les règles de l'art. A l'instar de M. Seydoux, il suit le projet depuis le début, avec d'autres personnes ici présentes. Si l'on ne respecte même plus ce que l'on vote, il ne sait pas où l'on va. De plus, il y a des gens sur la Commune qui surveillent cela et l'on risquerait de faire face à des oppositions parce que les procédures n'auront pas été respectées.

Mme Guinand Maitre pense qu'il est effectivement difficile de refuser ce projet parce que l'on y a beaucoup travaillé et qu'il y a eu de grandes améliorations. Elle tient cependant à rappeler la volonté formulée dans le cadre du plan directeur communal de faire de la route de Saconnex-d'Arve une route pour le grand quartier qui partait du giratoire de la Milice c'est-à-dire tout en bas, dans la région du Bachet et qui allait jusqu'à la route d'Annecy, puisque bien entendu, tout ce qui est équipement public qui figurera dans cette partie du quartier va être utilisé par tout le quartier des Serves. La route de Saconnex-d'Arve devait devenir une centralité. Cela supposait que le trafic n'était pas entièrement reporté sur cette route. Or, la situation actuelle est claire, ce sont 9'000 véhicules qui vont arriver sur cette route et ce sont encore 9'000 véhicules qui vont rester par la suite. Il n'y a plus aucune certitude que la jonction qui avait été demandée soit réalisée. Par conséquent, tout le projet d'une vue plus globale du quartier capote. Mme Guinand Maitre ne remet pas en cause le vote de ce PLQ, mais pense qu'il est important que l'on transmette un message au Conseil administratif sur la nécessité d'exiger que cette jonction soit garantie et que les promesses de M. Cramer soient tenues. Ce dernier s'est engagé, sachant qu'il partait. Personnellement, Mme Guinand Maitre est assez fâchée de ce comportement. Comme elle l'a déjà évoqué, selon les calculs faits par la DGM, ce sont 9'000 véhicules par jour qui empruntent cette route. Le projet que l'on avait d'avoir un quartier avec une centralité n'est pas réussi et la plaque urbaine qui se prévoit se situe à côté d'une route à grand trafic.

M. Durand rappelle qu'il a annoncé, dans les informations du Conseil administratif, une séance qui aura lieu ici le mardi 14 juin 2011, à 11H00 sur la présentation des infrastructures Genève-

Sud. S'il en parle, c'est parce que dans les discussions qu'ils ont eues à ce sujet, il était aussi question de la route provisoire sur laquelle la Commune a fait opposition avec les associations de quartiers. A chaque séance, M. Durand revient sur la fermeture du chemin du Gui. Il pense que cela peut être l'occasion pour celles et ceux qui peuvent participer à cette séance de poser la question et de voir un peu la position de l'Etat à ce sujet, position quelque peu ambiguë il le concède (une fois oui, une fois non). Il pense cependant que la partie n'est pas encore perdue et qu'il faut que l'on retrouve les courriers officiels d'un conseiller d'Etat pour l'opposer à un fonctionnaire, sachant que l'Etat, théoriquement, n'a qu'une seule parole. Il encourage donc les personnes intéressées à venir à cette séance. Il ne faut toutefois pas que le Conseil municipal y vienne au complet car il s'agit d'une séance qu'il a demandée pour les exécutifs de Troinex, Carouge, Lancy, Perly, Plan-les-Ouates, Bardonnex et Confignon. Il y aura donc déjà beaucoup de participants.

M. Rieben a entendu de la bouche de MM. Seydoux et Broillet qu'il était très important de donner un message positif. Pour sa part, le message qu'il souhaite donner c'est que le Conseil municipal ne se moque pas du fait que les engagements pris ne soient pas tenus. Il ne fait pas de proposition d'amendement, mais invite le Conseil municipal à voter non.

M. Magnin rappelle qu'il a demandé un amendement, souhaitant rajouter un 'vu' en 5^{ème} position, 'vu' concernant la résolution qui avait été votée sous réserve que les promesses faites par M. Cramer soient tenues. Il serait bien de retrouver ce texte.

Mme Monbaron annonce qu'elle a retrouvé ce document sur le cmnet. Il s'agit de la résolution qui a été votée le 24 avril 2007, relative à l'approbation du plan directeur de quartier et qui disait ce qui suit : *'le Conseil municipal décide d'adopter le plan directeur de quartier ... de demander à l'Etat de Genève la garantie de la réalisation d'une liaison routière entre le giratoire de la Milice et la route de la Chapelle, dont la réservation est inscrite dans le plan directeur de quartier selon la lettre de M. Robert Cramer, Conseiller d'Etat en charge du Département du territoire, en date du 13 mars 2007 qui mentionne au point 2 : 'une mesure conservatoire pour un site routier permettant de réserver l'avenir, tant pour l'interface des transports publics rail-bus que pour un trafic individuel pour l'instant encore non défini, sera inscrite dans le plan directeur de quartier. Cette réservation permettra de répondre aux besoins en fonction des décisions futures ou des différentes étapes de mise en œuvre définies par les études en cours de Genève-Sud'.*

M. Magnin confirme que c'est bien ce qu'il souhaitait et remercie Mme Monbaron d'être aussi rapide et efficace.

Le Président propose une suspension de séance à 22H00, le temps que le secrétariat apporte cet amendement.

Reprise de la séance à 22H10.

M. Magnin donne lecture de sa proposition d'amendement, à savoir, ajouter en point 1. du décide :

'De confirmer la volonté qu'il avait exprimée lors du vote de la résolution relative à l'acceptation du plan directeur de quartier en date du 24 avril 2007, au point 2 du dispositif, à savoir :

La garantie de la réalisation d'une liaison routière entre le giratoire de la Milice et la route de la Chapelle, dont la réservation est inscrite dans le plan directeur de quartier selon la lettre de M. Robert Cramer, Conseiller d'Etat en charge du Département du territoire, en date du 13

mars 2007, qui mentionne au point 2 : ‘une mesure conservatoire pour un site routier permettant de réserver l’avenir, tant pour l’interface des transports publics rail-bus que pour un trafic individuel pour l’instant encore non défini, sera inscrite dans le plan directeur de quartier. Cette réservation permettra de répondre aux besoins en fonction des décisions futures ou des différentes étapes de mise en œuvre définies par les études en cours de Genève-Sud’.

Le Président soumet cet amendement au vote du Conseil municipal, lequel est accepté à l’unanimité, soit par 22 voix pour.

Le Conseil municipal accepte ce projet de résolution R 19-2011 R, amendé, par 20 voix pour, 1 abstention et 1 refus.

b) R 20-2011 R : Pour une politique d’acquisition foncière proactive sur l’entier du territoire de la commune de Plan-les-Ouates

Le Président rappelle que la lecture de ce projet de résolution (annexe 10) a été faite, précédant l’entrée en matière, lors de la séance du Conseil municipal du 19 avril 2011, lequel avait voté son renvoi en commission Aménagement du territoire qui a émis un préavis favorable par 4 oui et 3 abstentions.

La parole n’étant pas demandée, **le Président** soumet ce projet de résolution au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de résolution R 20-2011 R par 19 voix pour, 1 abstention et 2 refus.

c) R 21-2011 P : Projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Plan-les-Ouates – création d’une zone de verdure située au chemin de Maronsy/chemin de la Vironde, cimetière de Plan-les-Ouates

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l’entrée en matière, laquelle est acceptée à l’unanimité, soit par 22 voix pour, suite de quoi **Mme Guinand Maitre** donne lecture de ce projet de résolution R 21-2011 P (annexe 11).

M. Seydoux rappelle que le projet initial prévoyait d’agrandir le cimetière. A l’époque, l’objectif était d’acquérir une parcelle complémentaire. L’on s’était alors renseigné auprès du DCTI (DGAT à l’époque) pour savoir s’il était possible d’utiliser la zone agricole pour agrandir le cimetière. Il nous avait alors été répondu, oralement, que cela était possible et qu’il n’y avait pas de problème. La suite du processus avait conduit à un vote favorable du Conseil municipal et à une demande d’autorisation de construire pour l’agrandissement du cimetière et la construction d’un petit bâtiment destiné au rangement du matériel pour l’entretien de ce cimetière. Or, depuis, le Département a revu son système et a décidé d’être beaucoup plus strict sur la question de l’affectation de cette zone et il s’avère qu’un cimetière n’est plus toléré en zone agricole ; il doit être en zone de verdure. Ce qui nécessite de faire une modification de zone et reporte le projet.. Il s’agit d’une démarche relativement simple, mais qui doit passer au Grand Conseil. Les services communaux, en lien avec l’Etat ont déjà fait le projet de loi et l’exposé des motifs standard pour modifier la zone. Il n’y a rien de particulier à relever et M. Seydoux ne

peux qu'encourager le Conseil municipal à voter ce projet de loi sur le siège de façon à ce que les choses puissent se faire le plus rapidement possible.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet ce projet de résolution au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de résolution R 21-2011 P à l'unanimité, soit par 22 voix pour.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. Motions

a) M 35-2011 R : Pour la préservation des espaces arborisés de la Butte

Le Président rappelle que le Conseil municipal a pris connaissance de cette motion M 35-2011 (annexe 12) en date du 22 mars 2011. Celle-ci avait alors été renvoyée en commission Aménagement, laquelle l'a reporté à l'ordre du jour de sa séance du 30 mai 2011. En l'état, il faut donc attendre que cet objet revienne de commission.

b) M 24-2009 : Réponse du Conseil administratif à la motion pour un soutien financier des activités sportives et artistiques d'enfants de familles nombreuses (trois enfants ou plus)

Mme Arnold donne lecture de son rapport : *'En date du 26 janvier 2009, le Conseil municipal de Plan-les-Ouates a accepté à l'unanimité la motion pour un développement d'une politique de soutien financier à destination des familles habitant Plan-les-Ouates, dont les enfants suivent un cours d'activité sportive ou artistique périscolaire et l'on renvoyée pour traitement à la commission Famille, écoles et enfance. Cette motion a toutefois fait l'objet de différents amendements élargissant l'action de la motion et ne la restreignant pas aux seules familles dites 'nombreuses'. Le Conseil municipal invitait le Conseil administratif à étudier les pistes d'actions permettant de développer une politique de soutien financier à destination des familles habitant Plan-les-Ouates dont les enfants suivaient une activité sportive ou culturelle. Le Conseil administratif, en collaboration avec la commission Famille, écoles et enfance a travaillé lors de plusieurs séances sur cette motion et a effectué une enquête auprès des différentes associations communales afin de connaître leurs pratiques de tarification des cours et de reconnaissance des familles nombreuses. Les résultats partiels n'ont pas permis de donner une ligne directrice, mais ont déceler les multiples prises en compte des associations relevant avant tout une attention particulière aux fratries et aux tarifs avantageux dès la deuxième personne inscrite de la famille. La motion ne tenant pas compte du statut social de la famille évitait de traiter quelques cas sensibles. Il était à relever l'implication des associations communales basées avant tout sur le bénévolat et le côté délicat de simplifier dans le fonctionnement de ces sociétés, les aides existant de façons différenciées. Le Conseil administratif, en collaboration avec la commission Famille, écoles et enfance, a choisi de ne pas intervenir à outrance dans la gestion des associations afin de garantir leur autonomie. Il travaillera toutefois à la communication par les présidents des associations notamment, à faire connaître aux familles les subventions existantes. Il encouragera également les partenaires sportifs, culturels et associatifs à reconnaître le statut familial lors des inscriptions aux différents cours. Il a d'ores et déjà adhéré à la carte Gigogne en tant que commune afin de faire bénéficier les familles de trois enfants et plus aux diverses réductions possibles dans les*

domaines socio-culturels. Fort de ces explications, le Conseil administratif considère que la motion M 24-2009 est ainsi traitée.

Mme Rouiller remercie le Conseil administratif pour la réponse à cette motion. Si elle fait preuve d'une volonté d'aider les familles nombreuses dans le financement de leurs activités parascolaires, culturelles et sportives, elle reste toutefois, du goût de Mme Rouiller, un peu légère dans le plan des actions que la Commune désire mettre en œuvre. Elle aurait attendu un projet et un plan d'action un peu plus soutenus.

B. Résolution

a) R 18-2011 R : Pour la réglementation des panneaux d'affichage communaux et de l'affichage durant les périodes électorales communales 2011

Le Président rappelle que la lecture de cette pétition Pe 12-2011 P (annexe 13) a déjà eu lieu lors de son entrée en matière en date du 22 mars 2011. Cet objet avait alors été renvoyé en commission Culture et communication, laquelle a émis un préavis favorable à l'unanimité pour renvoi au prochain Bureau du Conseil municipal, étant entendu qu'au Bureau, chaque fraction est représentée.

Mme Monbaron attire l'attention des conseillers municipaux sur le fait qu'une commission n'a aucun pouvoir pour renvoyer quoique ce soit à qui que ce soit, si ce n'est au Conseil municipal, lequel doit prendre la décision sur le texte en lui-même. De plus, le Bureau n'a aucune prérogative dans le règlement du Conseil municipal pour étudier des règlements. Elle préconise donc que le Conseil municipal prenne la décision de la commission culturelle comme un préavis favorable à ce texte qui demandait justement la création d'une commission ad hoc, composée des membres du Bureau, pour étudier ce règlement.

Le Président suggère alors d'attendre, pour ce faire, le mois prochain que le nouveau Bureau soit constitué et que, cas échéant, il s'en saisisse et crée une commission ad hoc.

M. Magnin propose, dans ce cas-là, d'ajourner ce projet de résolution afin que le futur Bureau du Conseil municipal se positionne sur cette demande de résolution.

Le Président lui rappelle que l'article 54 du règlement du Conseil municipal dispose qu'il ne suffit pas de voter l'ajournement d'un objet, encore faut-il fixer un délai. C'est pourquoi il suggère de fixer ce délai d'ici à un mois, en mandatant le Bureau pour constituer une commission ad hoc.

Le Conseil municipal accepte l'ajournement de ce projet de résolution R 18-2011 R, d'ici à un mois, soit son renvoi au prochain Bureau du Conseil, et ce, par 15 voix pour et 7 abstentions.

7. PETITION

a) Pe 12-2011 P : Pétition pour le centre sportif des Cherpines

Le Président demande à **Mme Guinand Maitre** de donner lecture de cette pétition Pe 12-2011 P (annexe 14).

Mme Monbaron ignore quelle sera la décision du Conseil municipal quant à cette pétition. Elle en relève cependant cette phrase : *'cette situation est inacceptable et met en péril tout le travail effectué par nos structures bénévoles et notamment en faveur des jeunes de notre Commune.'* Si cette pétition devait être renvoyée au Conseil administratif pour une réponse aux pétitionnaires, elle souhaiterait, pour sa part, qu'il leur soit précisé (ils pourront également le lire dans le présent procès-verbal) que les motifs qui ont conduit le Conseil municipal à prendre la décision d'ajourner ce projet sont les suivants :

Ce projet est présenté depuis deux ans dans les diverses commissions. Le pré-projet, sur la base duquel a été voté le crédit d'étude, faisait état d'un montant d'environ Frs 9'000'000.- plus Frs 6'000'000.- pour tourner les différents terrains. Après l'étude, le projet qui a été présenté aux conseillers municipaux se montait à Frs 15'000'000.- plus Frs 6'000'000.- pour tourner tous les terrains. Les conseillers ont donc demandé des compléments par rapport, notamment, aux propositions qui étaient faites en matière d'énergie et les mandataires ont été reçus. Si les commissaires reprennent les procès-verbaux, ils s'apercevront que les questions qui ont été posées en matière d'énergie n'ont pas reçu de réponses, en tout cas pas vraiment de réponses satisfaisantes. Il nous a été annoncé, par la suite, que la Commune s'était séparée du mandataire qui avait été choisi pour les questions énergétiques. Le projet, qui paraissait très cher, a été recalculé et ramené à Frs 13'000'000.-. Cela semblait toutefois toujours trop onéreux. Durant ces deux années, les conseillers municipaux ont souvent eu l'occasion de demander, dans les commissions, qu'un concours soit fait et que l'on ait le choix, regrettant de n'avoir qu'un seul projet sur lequel se prononcer. Cette demande n'a jamais été entendue. Le projet a simplement été transmis à un autre bureau pour vérifier si les chiffres étaient corrects. Le bureau en question a estimé que le projet pouvait être baissé de Frs 1'000'000.-. Le crédit à voter était alors d'environ Frs 12'000'000.-. A la question de savoir si tout était en ordre quant aux terrains qui ne sont pas encore en possession de la Commune, afin que les six terrains puissent être tournés comme cela était prévu dans le projet, il nous a été répondu que les discussions étaient en cours. A ce jour, Mme Monbaron n'a connaissance d'aucune promesse de vente ou d'achat qui aurait signée. Elle estime donc que le Conseil municipal était en droit d'ajourner ce projet à la fin de l'année et de demander un concours et pense que les pétitionnaires n'ont pas été informés de tout cela. C'est pourquoi il leur était difficile de comprendre la décision du Conseil municipal. Quant au fait de dire que cela va prendre cinq ou six ans pour arriver à un nouveau projet, elle aimerait relever que dans le cadre de la commission ad hoc parcelles 'piscine', un concours a été lancé par la Commune pour un projet qui s'élève à Frs 100'000'000.- et qu'en une année, le concours a été bouclé, le mandataire a été choisi et le projet va de l'avant. Donc, pour sa part, c'est aussi de la fausse information que de dire que cela va prendre cinq ou six ans.

Le Président informe que le Bureau, suite à sa séance du mois de mai 2011 préconise un renvoi de cette pétition en commission Constructions et équipements avec invitation à tous les conseillers municipaux pour assister aux discussions.

M. Seydoux ne souhaiterait pas refaire le débat puisque la proposition est de renvoyer cette pétition en commission. Il se permettra toutefois de répondre à Mme Monbaron sur trois points. Si l'élaboration de ce projet a pris du temps, c'est parce que la commission a demandé un certain nombre de choses, notamment en ce qui concerne le volet énergétique, point qui a été traité, puisque toutes les réponses aux questions posées ont été fournies. Pour ce qui est du concours, la question a été posée en commission où, formellement, le Conseil administratif a proposé d'abandonner ce projet et de passer à autre chose, ce que la majorité des commissaires ont refusé, disant que si la procédure n'a pas été idéale, le projet est bon et l'on continue. Si la commission avait, à ce moment-là, décidé de tout recommencer, c'est que l'on aurait fait. Quant au projet sur les parcelles dites 'de la piscine', celui-ci dure depuis plus d'une année et comparaison n'est pas raison.

M. Gambuzza pense qu'il est intéressant de renvoyer cette pétition en commission et surtout d'inviter les représentants des pétitionnaires eut égard, simplement, à leur droit d'être entendus et surtout d'avoir des explications.

Mme Guinand Maitre en convient. Evidemment, la première chose à faire est quand même d'auditionner les pétitionnaires et de bien leur expliquer que l'on n'a pas simplement 'balayé' un projet comme cela et que l'on a bien l'intention de s'occuper de la problématique qui est posée aux Cherpines et des besoins d'améliorer les infrastructures sportives. Une autre question se pose tout de même avec l'évolution des Cherpines. En effet, depuis le début de ce projet qui concernait uniquement la zone sportive alors qu'il n'y avait aucun projet pour le reste de la zone des Cherpines, les choses ont évolué. Il y a à présent un projet très important pour toute cette zone avec, entre autre, une partie sportive qui se développe un peu plus bas. La question est aujourd'hui de savoir si, véritablement, l'emplacement de ces vestiaires et des ces terrains de football reste adéquat. C'est aussi une des choses que l'on souhaite remettre en question. Puisque l'on décide de revoir ce projet, peut-être que l'emplacement est à réétudier en fonction de ce qui va se développer comme infrastructures sportives plus près de la route de Base.

M. Broillet fait remarquer que le renvoi en commission de cet objet constitue le principal de l'ordre du jour de la prochaine séance Constructions du lundi prochain 23 mai 2011. Or, il souhaite que ce soient les nouveaux conseillers municipaux qui suivront ce projet qui se saisissent de ce dossier. Pour sa part, il quitte le Conseil municipal et il ne serait pas très avisé qu'il ouvre les débats en tant que président sortant de la commission. Il ne pense pas que ce soit aux conseillers qui finissent leur mandat de s'occuper de cela. Il adresse donc un appel au vice-président de la commission Constructions, M. Lüscher, afin qu'il le remplace lors de cette séance. Cas échéant, il se fera remplacer par quelqu'un qui portera le flambeau en conséquence. D'autre part, quelques images ressortent aujourd'hui du mandat d'études parallèles du plan directeur de quartier où l'on voit que l'on n'a pas toujours la même arborescence sur la situation des terrains de football. C'est peut-être l'occasion de se poser les bonnes questions. Si M. Seydoux souhaite que ce dossier soit déjà traité lors de la séance du 23 mai 2011, il faudrait au moins que les commissaires qui assistent à cette séance, quitte à ce que celle-ci soit élargie, soient des commissaires qui poursuivent leur activité au sein du Conseil municipal au cours de la prochaine législature, afin d'être crédibles par rapport aux pétitionnaires.

Le Président fait remarquer qu'un groupe politique ne pourra être présent à la séance Constructions du 23 mai 2011, car celui-ci ne siège pas encore.

M. Broillet rebondit sur cette remarque. Ne faudrait-il pas annuler la séance du 23 mai 2011 et reporter les renvois en commissions de ce soir à la prochaine séance Constructions de la prochaine législature ?

M. Seydoux l'idée de renvoyer cela en commission, sous cette législature encore, n'a pas pour objectif que cette commission prenne une décision. Il s'agit simplement de revenir sur les faits et d'éclaircir la position du Conseil municipal. Il rappelle que les trois commissions qui avaient été sollicitées sur ce projet-là avaient donné, en majorité, un préavis favorable et que l'on pouvait donc s'attendre à ce que ce projet passe en Conseil municipal. Une autre décision a été prise avec deux demandes difficilement applicables qui étaient à la fois d'attendre pour savoir le résultat des votations populaires sur le déclassement des Cherpines et de lancer un concours ne sachant pas exactement où l'on voulait ces terrains. A partir de là, il lui semblait important que ce même Conseil municipal explique clairement le message qu'il souhaite faire passer à la législature suivante. Si l'idée est de lancer un concours, cela qui veut dire qu'il faudrait repasser ce projet au prochain Conseil municipal et le refuser de manière à ce que l'on puisse passer à un nouveau projet. Le renvoi de ce projet, sous cette législature encore, n'a pour seul objectif que

de préciser qu'elle était la vraie volonté de ce Conseil municipal, dont la décision n'était pas très claire et impossible à mettre en œuvre et de savoir qu'est-ce qu'il y avait derrière tout cela. Ce n'est pas de prendre une décision, évidemment, le dernier mois de cette législature.

M. Righetti ne veut pas prolonger le débat, mais simplement rappeler que l'on doit prendre une décision sur cette pétition. Vu la sensibilité qu'il a avec ce dossier, il reviendra, sous les divers, sur certains propos de cette pétition. En conclusion, il aimerait que l'on vote cette pétition et que l'on sache ce que l'on en fait.

M. Rochetin intervient dans le sens de M. Broillet. Il se demande quel est l'intérêt de refaire une séance en commission. Il entend bien les propos de M. Seydoux, mais estime que la nouvelle commission aura tout loisir de consulter les procès-verbaux des commissions et de reprendre le dossier de façon correcte.

M. Magnin avoue que, personnellement, il n'était pas très content d'apprendre la décision du Conseil municipal d'ajourner ce projet. Malheureusement il n'était pas présent lors de cette séance. Quoiqu'il en soit et quoiqu'on fasse, il faudra faire vite et bien, parce qu'il est vrai, pour ceux qui connaissent les installations actuelles des Cherpines, qu'elles ne sont plus à jour et qu'il faut agrandir. Il pense qu'il est souhaitable de repousser ces débats à la prochaine législature, afin que ce dossier soit entièrement traité par les nouveaux conseillers. Il s'agit d'autre part, de discuter également des mesures transitoires qui ont été proposées. Les conseillers ont reçu un courriel avec les différents projets et les différents frais à engager par rapport à cela. Cet aspect doit être traité encore plus rapidement. Quant à la pétition (qu'il a personnellement signée fréquentant régulièrement ces vestiaires), il convient que certaines phrases ne lui plaisent pas, telle que : '*...Cette situation est inacceptable...*'. Non, cette situation est acceptable et il faut l'accepter. Il propose, pour sa part, de renvoyer effectivement cette pétition dans les commissions qui devront débattre de ce sujet-là.

Mme Guinand Maitre partage l'avis de M. Magnin. C'est bien avec les nouveaux membres du Conseil municipal qu'il faut relancer ce projet afin qu'ils puissent vraiment comprendre la situation. Elle pense même que ce sont eux qui devront auditionner les pétitionnaires pour pouvoir entrer dans le vif du sujet. L'on est tous convaincu des besoins, mais c'est aux nouveaux conseillers de mieux comprendre la nécessité de ce projet. Elle reprend l'idée qu'une réflexion doit être faite sur l'emplacement des terrains, ce qui est différent que de réfléchir sur le bâtiment.

M. Rieben rappelle qu'il ne s'agissait pas de refaire, ce soir, le débat sur ces vestiaires mais de savoir quel statut on donne à cette pétition.

Le Président propose donc, à l'instar de M. Broillet, de renvoyer cette pétition en commission Constructions, lors de la prochaine législature.

<p>Le Conseil municipal accepte le renvoi de cette pétition Pe 12-2011 P à la future commission Constructions de la nouvelle législature par 20 voix pour et 2 abstentions.</p>
--

M. Broillet suggère d'annuler la commission Constructions et équipements du lundi 23 mai 2011.

8. QUESTIONS

8.1. Traitement des pétitions

M. Jeanmonod s'étonne de constater que la pétition concernant les vestiaires des Cherpines, reçue le 3 mai 2011, qui porte effectivement sur un montant important et concerne principalement les jeunes, est traitée avant la pétition concernant le banc au coin du chemin du Bois-Mallet, signée par des personnes plus âgées, plus fragiles et qui ont peut-être moins la possibilité de se faire entendre que les jeunes sportifs. Il est surpris que cette pétition ne soit même pas traitée ce soir. Quels sont les critères pour que des pétitions soient prises dans un ordre chronologique ?

Le Président lui répond que les critères du Bureau sont très simples : les pétitions sont traitées à partir du moment où elles lui sont transmises. Or, la pétition pour le banc dont parle M. Jeanmonod ne leur a pas été adressée.

Mme Arnold précise que la pétition dont parle M. Jeanmonod a été adressée au Conseil administratif, lequel l'a déjà pris en considération. Etant donné qu'il n'était pas fait mention d'une personne référante, Mme Arnold a envoyé, la semaine dernière, un courrier à un des signataires pour connaître les références du répondant. Le Conseil administratif est dans l'attente d'une réponse.

8.2. Voitures parkées sur le terrain Nessler

M. Jeanmonod informe que des voitures sont parkées sur le terrain Nessler. Il souhaite savoir si cela est légal, d'autant qu'il semblerait que ce soit de vieilles voitures. D'autre part, il paraîtrait qu'il y aurait une nappe phréatique en-dessous de ce terrain. Est-ce qu'une autorisation a été donnée pour un parc à voitures ?

M. Durand prend bonne note de cette question.

8.3. Parking du Vélodrome

M. Chal demande quelle est l'utilité des barrières qui ont été installées sur l'ancien parking extérieur de l'école du Vélodrome.

Mme Arnold explique que, suite à la demande de l'école pour utiliser cet espace temporairement vide, la Commune a installé des barrières de manière à délimiter un espace jeux pour les enfants, durant les horaires scolaires, mais également en dehors de ceux-ci.

8.4. Travaux de La julienne

M. Chal demande si l'on connaît la date à laquelle débiteront les travaux de La julienne.

Mme Arnold répond que le programme a été établi et que d'une manière assez logique les travaux plus conséquents se feront durant la fermeture de La julienne, à savoir du 17 juillet 2011 jusqu'à mi-août 2011. Cela concerne les travaux internes de la cuisine et le hangar externe sur lequel il a dû y avoir des modifications suite à la commission d'autorisation de construire. L'on a dû revoir également le gabarit de la couverture et l'on n'a pas encore la vision définitive du principe de pergola pour la couverture ombragée sur la terrasse. Il y a deux trois éléments plus légers d'aménagement qui vont se faire durant ce printemps.

M. Chal souhaite connaître la décision qui a été prise par rapport à la ventilation de la hotte de la cuisine, question posée en commission. L'on n'a jamais su si l'on montait en toiture ou si cela

restait en façade, comme c'est le cas actuellement. Il serait dommage que l'on doive réaménager cela d'ici une année.

Mme Arnold ne peut fournir de réponse ce soir. Elle prend note de la question et vérifiera cela avec le service Constructions.

8.5. Autorisations du Canton concernant les pistes cyclables

Mme Guinand Maitre demande quelles sont les autorisations accordées par le Canton concernant les pistes cyclables. Sur la route de Base, la piste cyclable est en bordure de trottoir biseauté, alors que juste avant, à la rue Curé-Baud qui est exactement de la même largeur et qui accueille aussi les TPG, le trottoir est droit. Le trottoir biseauté incite les voitures à chevaucher la piste cyclable. Comment se fait-il qu'il y ait de telles disparités dans le traitement des pistes cyclables ?

M. Durand avoue qu'il l'ignore. Il a déjà posé la question à plusieurs reprises. Il suggère à Mme Guinand Maitre, co-présidente de Pro Vélo d'intervenir auprès des instances cantonales pour discuter de tous les aménagements du tronçon liés au TCOB. Elle constaterait que là-aussi il n'y a aucune logique.

8.6. Parcelle Yersin à Arare

M. Magnin vient d'entendre de la part de M. Seydoux que ce projet datait de janvier 2010. Pourquoi le Conseil municipal n'en a eu connaissance que très dernièrement ? Il n'a pas le souvenir que cela ait été traité en commission.

M. Seydoux lui répond qu'il fait erreur, que cela a bien été traité en commission.

8.7. Projet d'urbanisme à la route de Saint-Julien, derrière la place de la Milice

M. Magnin demande si l'on a des informations par rapport à ce projet d'urbanisme.

M. Seydoux répond que ce projet a été présenté lors de la dernière séance de la commission Aménagement du territoire.

8.8. Bâtiment partiellement démoli au chemin des Sciers

M. Epenoy revient sur la question qu'il avait posée lors du dernier Conseil municipal concernant la démolition du bâtiment au chemin des Sciers.

M. Seydoux explique que l'intérieur du bâtiment a été démoli pour éviter les squatters. Des actions seront prises pour entretenir la parcelle autour de ce bâtiment.

8.9. Pétition relative à la fermeture du parking du Vélodrome

M. Righetti demande si une réponse a été envoyée aux pétitionnaires.

Cette question demeure sans réponse précise. A vérifier.

8.10. Amendes liées au mauvais parking

M. Meylan constate fréquemment que les agents municipaux n'amendent pas les automobilistes mal parkés. Y a-t-il des consignes de ne pas amender en attendant l'installation des horodateurs ?

M. Durand lui répond qu'il n'y a aucune consigne d'avoir une quelconque indulgence vis-à-vis des automobilistes mal parqués, bien au contraire.

8.11. Installation de chantier à côté des Cherpines

M. Rochetin avait entendu que ce parking serait ouvert le week-end. A partir de quand cela sera-t-il effectif ?

M. Seydoux lui répond que ce parking ne sera pas ouvert particulièrement le week-end, mais lors de grandes manifestations. Il l'a d'ailleurs été, fort utilement, lors des derniers poney games. Ce sera également le cas lors du tournoi de l'Ascension.

M. Rochetin demande si l'installation d'un panneau informatif pourrait être envisagée.

M. Seydoux répond que cela peut l'être bien sûr.

9. DIVERS

9.1. M. Jeanmonod annonce qu'il y aura un vide-grenier le 21 mai 2011.

9.2. M. Jeanmonod remercie la Commune et tous ceux qui l'ont aidé à loger déceimment les jeunes gens qui viendront prochainement de Roumanie.

9.3. Mme Berthod Hutin annonce avoir reçu l'édition spéciale du journal Ouverture concernant les déchets. Elle a trouvé cette publication extrêmement bien faite, pédagogique et formatrice et tenait à en féliciter la Commune.

9.4. M. Righetti informe qu'il a eu l'occasion, dans le cadre de l'accueil des jeunes roumains, de visiter avec M. Jeanmonod l'abri PC public. Il faudrait se pencher sur cet abri public qui est d'une grande précarité. Cette situation est assez inacceptable.

9.5. M. Righetti revient sur la pétition pour les vestiaires des Cherpines. Il se dit surpris des termes employés par les pétitionnaires, notamment lorsqu'ils parlent de '*grande précarité*', de '*situation inacceptable*' et du '*travail de nos bénévoles*'. Il est très déçu par cette pétition et voulait que cela soit protocolé. D'une part parce que les pétitionnaires ont eu l'occasion d'en discuter avec certaines personnes qu'ils n'ont pas approchées et qui auraient pu leur fournir des explications et d'autre part, parce que lorsque l'on dépose une pétition avec 483 signatures et que l'on met en avant un mouvement sportif des Cherpines, l'on se devrait d'être présent, ce soir, dans le public pour appuyer cette pétition. Il regrette que ce ne soit pas le cas. En tant qu'ancien membre du comité du FC Plan-les-Ouates, il le déplore vivement.

9.6. M. Seydoux a oublié d'annoncer lors des communications du Conseil administratif, que la présentation publique du projet de réaménagement de la place des Aviateurs aura lieu le samedi 28 mai 2011, à 10H30. Il rappelle que le début des travaux est repoussé au mois de septembre 2011, après la commémoration des 100 ans de l'Aviation.

9.7. M. Thorimbert prononce l'allocution suivante :

*« Mesdames, Messieurs,
Chers collègues*

Ce soir, une page se tourne dans le livre de l'Histoire de la commune de Plan-les-Ouates : le groupe politique Action Villageoise était présent pour la dernière fois lors d'une séance de Conseil municipal.

Créé le 25 mars 1975, l'Action villageoise a participé activement à la vie politique de Plan-les-Ouates, durant 36 ans. Né dans un contexte politique particulier, ce groupe politique a marqué le développement social, économique et urbanistique d'une commune qui, à l'époque comptait moins de 3'000 habitants.

En 1975, les buts immédiats les plus importants de l'Action Villageoise étaient

- De sauvegarder les intérêts de la commune de Plan-les-Ouates, notamment en vue de rétablir et de consolider les finances de la commune alors que 54% du budget communal était destiné au service de la dette*
- De procéder à une enquête sur les désirs de la population et agir selon ses vœux*
- D'entreprendre une nouvelle étude de l'urbanisation de la commune correspondant au mieux aux véritables besoins des habitants de Plan-les-Ouates*
- D'examiner et envisager des solutions en faveur de constructions rationnelles qui soient en rapport avec les possibilités financières de la commune ;*
- De Maintenir des terrains de sports à côté des constructions scolaires ;*
- De favoriser les activités culturelles et les loisirs, spécialement pour la jeunesse et les personnes du 3^{ème} âge.*

36 ans plus tard, nous pouvons constater que les vœux de nos prédécesseurs sont largement réalisés, avec le soutien, les apports des autres partis, car nous sommes conscients qu'un seul parti ne peut faire le bonheur d'une cité. C'est à plusieurs, avec des tonalités différentes, que le monde se construit.

Certes, la société évoluant, il n'y a pas de fin à ce travail politique qui consiste à réfléchir et à mettre en œuvre ces buts, car de nouveaux défis se présentent à Plan-les-Ouates : la crise du logement, l'incivilité, le projet d'agglomération franco-valdo-genevois, les jeunes, l'emploi et l'urbanisation de la Plaine de l'Aire.

L'esprit et les valeurs de l'Action Villageoise ne vont pas disparaître le 1^{er} juin 2011, date du début de la prochaine législature. En effet, deux de nos élus actuels continueront d'être présents dans une nouvelle fraction politique et auront à cœur de perpétuer les valeurs de l'AV. Nous pensons aussi que des représentants d'autres partis partagent les valeurs de l'Action Villageoise comme celle-ci partageait et soutenait les projets des autres. Ce que nous espérons c'est que le dialogue, le respect des idées vont continuer à se vivre dans cet hémicycle.

Avant de conclure, j'aimerais remercier les 18 personnes qui ont créé l'Action Villageoise le 24 mars 1975, les dizaines d'élus, femmes et hommes, qui ont consacré de leur temps personnel pour la commune de Plan-les-Ouates, tant au Conseil municipal qu'au Conseil administratif. Je ne peux ni citer toutes ces personnes, ni en privilégier une plutôt qu'une autre.

Voilà, Mesdames, Messieurs, chers collègues, cher public, c'est par ces mots que l'Action Villageoise quitte la scène politique de la commune et souhaite bonne chance aux vert'libéraux. Et que vive Plan-les-Ouates.

Denis Thorimbert »

9.8. Mme Guinand Maitre revient sur la peinture des bandes cyclables à la route de Saconnex-d'Arve et à la route de Base. Il y a, devant l'école Aimée Stitelmann, un endroit où il n'y a soudainement plus de bande cyclable. Ce serait bien que tout cela soit remis à jour. Quant à la

route de Saconnex-d'Arve, elle persiste à dire qu'il y a un endroit où les peintures n'ont pas été refaites et insiste pour que quelque chose se fasse.

- 9.9. Mme Guinand Maitre** a trouvé très parlante la petite exposition sur les déchets qui a lieu actuellement sur la place des Aviateurs. Elle invite les conseillers municipaux à s'y rendre.
- 9.10. Mme Guinand Maitre** rappelle que Mme Arnold a cité la soirée de l'association Graine de Baobab. Elle se permettra de déposer à l'issue de cette séance, le dernier journal de l'association et les informations sur cette soirée, à l'endroit où les membres de cette assemblée iront prendre une collation.
- 9.11. Mme Guinand Maitre** souhaite exprimer sa préoccupation quant au résultat des votations sur le déclassement des Cherpines, résultat qu'elle trouve extrêmement grave. Bien sûr que l'on connaît le phénomène Nimby, mais elle a quand même l'impression que, malgré toutes les informations qu'il y a eues, quelque chose n'est pas passé. Récemment encore les journaux parlaient du sport, des industries comme seuls éléments d'urbanisation. L'on ne parle pas du logement. Quelque chose ne joue pas. Si elle transmet ce message au Conseil administratif, elle pense tout de même que les conseillers municipaux doivent se préoccuper de l'information qui circule à propos de ce quartier, parce que vraiment s'il est un quartier dont elle est convaincue du travail qui a été fait, c'est bien celui-ci. Elle trouve que ce projet est réduit à peu de chose et que l'on a un problème de communication pour faire comprendre ce que l'on veut faire de ce quartier.
- 9.12. M. Magnin** annonce que le tournoi des élus aura lieu le dimanche 5 juin 2011. Actuellement cinq équipes y sont inscrites.
- 9.13. M. Magnin** annonce que sera organisée, au mois de septembre 2011, une balade sur la Commune, laquelle partira de la Chapelle-Les Sciens pour monter jusqu'à Compesières, afin que le nouveau Conseil municipal puisse s'approprier certains territoires de la Commune. Cette balade suivra le chemin de Saint-Jacques de Compostelle. L'on n'en connaît pas encore la date exacte, car les commissions ne sont pas encore fixées.
- 9.14. M. Magnin** remercie les personnes ici présentes pour ces quatre ans de dialogue serein souvent, constructif, très souvent et du plaisir que l'on a pu avoir de bénéficier de cette ambiance-là au sein du Conseil municipal de Plan-les-Ouates. Il souhaite que l'on puisse continuer encore de nombreuses années de cette façon-là avec des débats constructifs et sereins, pour le bien de Plan-les-Ouates.
- 9.15. M. Gambuzza** revient sur les améliorations qui seront apportées à la salle du Vélodrome. Il souhaite rendre attentif les futurs commissaires qu'un lieu comme celui-ci, tel qu'on le conçoit, doit avoir une âme. Pour avoir une âme, il doit avoir un répondant et il lui semble qu'à l'heure actuelle ce ne soit pas le cas.
- 9.16. M. Gambuzza** voudrait inviter M. Durand à communiquer les interventions qui seront faites sur la place de parking des Marronniers car ce lieu pose souvent problème et qu'apparemment un début de piste aurait été apporté. Il aurait voulu que cet hémicycle puisse profiter de ces informations, tout en précisant qu'il faudra augmenter, à cet endroit, les patrouilles des agents de la police municipale.
- M. Durand** explique qu'il y a effectivement des problèmes de stationnement de véhicules sur ce petit parking qui se trouve près du Chalet à Nico. La mesure immédiate qui sera prise sera de sécuriser le cheminement piétonnier par l'installation de petits poteaux verts.

9.17. M. Broillet remercie tout le monde pour la sympathique collaboration qu'il a eue ces quatre dernières années, que ce soit avec le Conseil administratif, avec lequel il n'a pas toujours été d'accord, mais avec lequel l'on a passé de bons moments. Il pense également aux secrétaires qui doivent supporter les présidents de commission et s'occuper de la logistique, ainsi que les procès-verbalistes qui effectuent un super travail. Il est vrai que si l'on n'a pas toujours les mêmes avis sur certains dossiers, il y avait toutefois une bonne cohabitation au sein de cet hémicycle. Il va regretter chacun d'entre eux et souhaite que, pour les quatre prochaines années, ils puissent travailler dans la même sérénité.

9.18. Le président adresse le discours suivant :

*« Madame le Maire,
Messieurs les conseillers administratifs,
Bien chers collègues,*

Pour clore cette année de présidence, je tiens tout d'abord à vous remercier toutes et tous pour la qualité des débats que j'ai eu l'honneur de diriger. Certes, le Président fait le maximum pour que tout se passe bien, mais en réalité, c'est surtout le respect que vous portez aux autres qui permet de s'écouter, de se comprendre et parfois de se rejoindre. Je souligne la bonne cohésion au sein de notre Bureau et l'esprit d'écoute de nos conseillers administratifs, même si parfois il a fallu parler assez fort, deux facteurs facilitant le bon fonctionnement de notre Conseil municipal. Un immense merci à tous les collaborateurs de notre administration qui se sont toujours mis à disposition de nos commissions pour expliquer, réexpliquer, quelque fois ré-réexpliquer tel ou tel dossier, afin que notre Conseil veuille bien s'engager clairement dans l'une ou l'autre direction. Au nom du Bureau, un grand merci au secrétariat général et en particulier à Mmes Melli et Merad qui, discrètement mais efficacement épaulent le Président et veillent attentivement au parfait suivi de nos débats.

Bien chers collègues, avant de conclure j'aimerais remercier nos collègues qui nous quittent, sous un tonnerre d'applaudissements, à savoir Mmes Marianne Gärtner et Virginie Rouiller, MM. Olivier Broillet, Jean-Claude Maillard, Georges Rezwiakoff, Pierre-Antoine Rieben, sans oublier le conseiller administratif M. Laurent Seydoux.

Mesdames et Messieurs, pas encore sortis de vos fonctions que déjà je vous demande de sortir vos agendas car, comme vous le savez, c'est le jeudi 9 juin 2011 que l'on aura l'occasion de se rencontrer pour un moment de convivialité, mais sans attendre je tenais à vous exprimer notre vive reconnaissance pour votre dévouement et votre engagement pour la collectivité. Bravo. Cette législature se termine mais n'ayons pas peur de nous retourner, surtout mais regardons demain avec confiance, surtout dans le même état d'esprit de respect. Vive Genève ! Vive Plan-les-Ouates ! ».

9.19. A son tour, Mme Arnold prononce le discours suivant :

« M. Le Président du Conseil municipal a déjà exprimé les remerciements. Elle se devait au nom du Conseil administratif de prendre la parole et de rappeler effectivement que jeudi 9 juin prochain nous honorerons les personnes sortantes du Conseil municipal. Certains ont choisi de quitter leur fonction de conseillers ou conseillères municipaux-ales, d'autres malheureusement ont subi le résultat des urnes et je tiens ici à relever globalement l'investissement de chacune et de chacun. Le rythme des séances de commissions est soutenu, l'engagement politique est réel lorsque l'on a prêté serment en tant que conseiller et conseillère municipal-e et seront ainsi remerciés personnellement les sept conseillers et conseillères municipaux-ales cités par M. le Président et j'ajouterais également Mme Monbaron puisqu'elle quitte l'hémicycle en tant que conseillère municipale pour entamer un autre mandat. J'espère que ces conseillers et

conseillères municipaux-ales sortant seront bien présents le 9 juin prochain afin que nous puissions leur marquer notre reconnaissance de façon personnalisée et effectivement pouvoir adresser des remerciements à l'ensemble des membres qui ont siégé, aux quatre présidentes et présidents du Conseil municipal qui ont mené les débats. Remerciement également à notre secrétariat général in corpore qui, en cette fin et début de législatures déploie force au quotidien.

Un grand merci également à M. Seydoux, conseiller administratif, candidat malheureux aux dernières élections administratives. Afin de prendre congé de M. Seydoux, de manière conviviale et personnalisée, un apéritif sera organisé, au sein de l'administration, avec l'ensemble du personnel de la Mairie, le mardi 31 mai 2011, à 11h00.

Merci à toutes et à tous, au plaisir de débiter la prochaine législature avec les nouvelles et les nouveaux élus-s et au plaisir de ce 9 juin 2011 pour un moment de remerciements sincères en toute convivialité. »

Il n'y a plus de divers.

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la partie officielle de cette séance à 23H30 pour permettre aux personnes du public qui le souhaitent de poser une question au Conseil administratif.

QUESTIONS DU PUBLIC

Néant.

La Secrétaire
Geneviève Guinand Maitre

Le Président
Pierre-Alain Gaud

Ci-joint : Liste des annexes

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) Constructions et équipements du 2 mai
- b) Action sociale et jeunesse et Sports et loisirs du 5 mai
- c) Aménagement du territoire du 9 mai
- d) Culture et communication du 9 mai
- e) Sécurité Feu PC du 16 mai
- f) Finances et patrimoine financier du 16 mai

Annexe 1)

D 123-2011 R : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2010 et les moyens de les couvrir (fonctionnement 2010)

Annexe 2)

D 124-2011 R : Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2010

Annexe 3)

D 125-2011 R : Crédit d'engagement complémentaire de Frs 22'141.60 destiné à la réfection du parking situé sur la parcelle des SIG à la route de Base

Annexe 4)

D 128-2011 R : Crédit d'engagement de Frs 2'770'000 pour la réalisation de collecteurs publics EU & EP dans le périmètre du PLQ Les Sciers – 1^{ère} étape des travaux d'assainissement

Annexe 5)

D 131-2011 P : Crédit d'engagement de Frs 2'060'000.- pour l'assainissement et le réaménagement du chemin du Grand Voiret, 1^{ère} étape de construction

Annexe 6)

D 132-2011 P : Crédit d'étude de Frs 300'000.- en vue de la modification de zone de la parcelle N° 15'138, sise à Arare-Dessus

Annexe 7)

D 133-2011 P : Crédit d'engagement de Frs 166'000.- pour le financement du plan directeur de stationnement et horodateur, 1^{ère} étape

Annexe 8)

D 134-2011 P : Crédit d'engagement Frs 1'350'000.- en vue des travaux d'aménagements complémentaires à l'Espace du Vélodrome

Annexe 9)

R 19-2011 R : Pour engager la procédure en vue de l'adoption du Plan localisé de quartier (PLQ) Les Sciers

Annexe 10)

R 20-2011 R : Pour une politique d'acquisition foncière proactive sur l'entier du territoire de la commune de Plan-les-Ouates

Annexe 11)

R 21-2011 P : Projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Plan-les-Ouates – création d'une zone de verdure située au chemin de Maronsy/chemin de la Vironde, cimetière de Plan-les-Ouates

Annexe 12)

M 35-2011 R : Pour la préservation des espaces arborisés de la Butte

Annexe 13)

R 18-2011 R : Pour la réglementation des panneaux d'affichage communaux et de l'affichage durant les périodes électorales communales 2011

Annexe 14)

Pe 12-2011 P : Pétition pour le centre sportif des Cherpines

Commune de Plan-les-Ouates
Séance du Conseil Municipal du 17 mai 2011

RAPPORT DE COMMISSION : CONSTRUCTIONS ET EQUIPEMENTS

Date de la séance de la commission : Lundi 2 mai 2011 à 20h.

Lieu : Salle des commissions, Mairie de Plan-les-Ouates.

1. D 128-2011 P - Crédit d'engagement pour la réalisation de collecteurs EU & EP dans le périmètre du PLQ Les Sciers – 1^{ère} étape des travaux d'assainissement. Fr. 2'770'000.-

Présentation détaillée du projet ainsi que la planification des travaux d'assainissement par les mandataires du bureau SD Ingénierie.

Suite à un tour de table de réflexions, **les commissaires votent un préavis favorable à l'unanimité.**

La commission émet tout de même une réserve sur le fait que le montant de ce crédit est basé sur l'estimatif d'un devis général et non pas sur des retours de soumissions qui offriraient des montants plus précis.

Le Rapporteur : Philippe ROCHETIN

Le 5 mai 2011

**RAPPORT DES COMMISSIONS CONJOINTES :
ACTION SOCIALE ET JEUNESSE + SPORTS ET LOISIRS**

Date de la séance de la commission : Mercredi 5 mai 2011 à 19h00.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

1. Les commissions se sont entretenues longuement sur la meilleure solution pour un critère de subventionnement équitable concernant l'aide aux familles avec trois enfants et plus; ce critère doit tenir compte de divers éléments qui auraient dû être transmis par le rapport des services compétents sur les aides que proposent actuellement les associations. Malheureusement ce document n'a pas encore pu être transmis et les commissions n'ont pas pu vraiment y travailler; par conséquent diverses pistes ont été élaborées, à savoir : des bons remis aux familles, des subventions s'adressant directement aux enfants de la commune, des subventions allant aux associations mais en tenant compte des divers clubs ou organismes à vocation élite et ceux plus pour les loisirs.
Cette première partie de commission s'est soldée par une volonté, pour la nouvelle législature, de se pencher pour une éventuelle pratique de subventionnement à la personne. (la commission Sports s'est retirée et la commission Action sociale et jeunesse a continué sa séance)
2. Mme Jacquesson a présenté les subventions de coopération au développement, aides humanitaires, droits humains; à ce sujet il est rappelé que la commune consacre près de 1% de son budget annuel aux subventions internationales. Des informations sont données quant à la façon de procéder et d'analyser ces demandes, une explication claire et commentée des prises de décisions pour ces subventions sont fournies à la commission.
Cette année la commune va soutenir l'association IRHA dont le but est de promouvoir la gestion de l'eau de pluie comme un outil permettant de s'adapter aux changements climatiques.
3. Ont suivi des informations concernant:
 - la manifestation de "solidarité dans tous ses états" qui aura lieu en février 2012, les 24 et 25 (le règlement prévoit que cette manifestation se déroule en fin de législature, la première édition ayant eu lieu en 2008)
 - projet Caritas : il s'agit d'un projet en collaboration avec des professionnels et Caritas pour l'intégration d'une infrastructure d'insertion. Le projet de délibération est en cours d'élaboration.

Rapporteur : Roberto Righetti , le 15 mai 2011

**RAPPORT DE COMMISSION :
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Date de la séance de commission: Lundi 9 mai 2011 à 19h00

Lieu: Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

- **D 107-2010 - création d'un fonds de développement durable et crédit budgétaire supplémentaire pour sa dotation initiale**

Les commissaires demandent au Ca de faire appelle à un juriste pour l'avancement de ce projet. La commission préavise par 4 oui et 3 non l'orientation des travaux sur un fond budgétaire plafonné.

- **19-2011 Pour engager la procédure en vue de l'adoption du Plan localisé de quartier (PLQ) Les Sciers**

La commission approuve le PLQ à l'unanimité des membres présent et précise que le Ca doit s'assurer du respect des procédures afin de ne pas mettre en péril l'avancement de ce dossier.

- **R 20-2011 Pour une politique foncière proactive sur l'entier du territoire de la commune de Plan-les-Ouates**

La commission préavise favorablement par 4 oui et 3 abstentions l'acquisition de terrain sur la commune de tout type de terrain propice à son développement.

- **M 35-2011 Pour la préservation des espaces arborisés de la Butte**

Ce point est reporté au prochain ordre du jour de la commission aménagement.

Le rapporteur, Gambuzza Antonio

RAPPORT DE COMMISSION :
CULTURE ET COMMUNICATION

Date de la séance de la commission : 9 mai 2011.

Lieu : Mairie, salle de la vieille école de Plan-les-Ouates.

1 – Résolution R 18-2011 : pour la réglementation des panneaux d’affichage communaux et de l’affichage durant les périodes électorales communales.

Les commissaires ont voté à l’unanimité le fait que cette résolution soit renvoyée au bureau pour y être traitée.

Le rapporteur: Georges Rezwiakoff
Le 10 mai 2011.

RAPPORT DE LA COMMISSION SECURITE – FEU – PC

Date de la commission : Lundi 16 mai 2011

Lieu : Salle des commissions Plan-les-Ouates

1) Acquisition d'un tonne pompe pour le SDIS de Plan-les-Ouates:

Le chef du SDIS nous présente de façon complète et documentée l'utilité et le type de véhicule à acquérir en remplacement de l'actuel vieux de 27 ans et avec des problèmes mécanique importants. La commission se montre favorable à l'achat d'un nouveau tonne pompe et à la mise en route de la procédure AIMP à l'unanimité des membres présents.

2) APM bilan des activités de la législature par le chef de service:

M. Valceschini relève entre autres plusieurs points d'action mis en place durant ces 4 dernières années, particulièrement la réorganisation du service, la mise en place de la patrouille intercommunale (avec Onex, Bernex et Lancy), la gestion des incivilités sur la commune, le changement de statut par le passage de celui d'ASM à celui d'agent de police municipal, l'amélioration très nette de la collaboration avec la gendarmerie et la mise en place du plan directeur de stationnement.

La commission remercie chaleureusement M. Valceschini pour le travail accompli ainsi que ses collaborateurs.

Le rapporteur: Jean-Michel Meylan
Plan-les-Ouates le 17 mai 2011

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES
FINANCES ET DU PATRIMOINE FINANCIER**

Dates de la séance de commission : 16 mai 2011
Lieu : Mairie - salle des commissions

Les deux dernières séances ont été consacrées à l'étude des comptes 2010 soit le Projet de délibération D123-2011 relatif à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2010 et aux moyen de les couvrir (fonctionnement 2010) pour un montant total de CHF.3'025'189.15 et le Projet de délibération D124-2011 relatif à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2010 dont les charges sont de CHF.45'463'022.15 net et les revenus CHF.54'501'932.88 net ce qui donne le résultat positif de CHF.9'038'910.73. Ce résultat représente l'augmentation de la fortune nette.

Ces deux projets, dont la présentation des comptes 2010 de la commune y relatifs ont été commentés par le Conseiller administratif, Thierry Durand, et la responsable de la comptabilité, Madame Patricia Lienhardt, n'ont pas suscités de grands débats vu l'excellent résultats et la parfaite préparation pour prise de décision.

La commission propose à l'unanimité au Conseil municipal d'accepter les deux projets cités.

La commission propose à l'unanimité d'accepter au Conseil municipal le projet de délibération D125-2011 relatif au crédit d'engagement complémentaire destiné à la réfection du parking situé sur la parcelle des SIG à la route de Base pour un montant de CHF.22'141.60. Il s'agit surtout d'un supplément pour l'acquisition d'un container à vélo afin de mettre en place un Park & Bike, ainsi que par 6 voix pour contre une abstention le projet de délibération D128-2011 relatif au crédit d'engagement pour la réalisation de collecteurs publics EU et EP dans le périmètre du PLQ Les Sciés, 1er étape des travaux d'assainissement, pour un montant de CHF.2'770'000.-.

Le rapporteur : Richard Jeanmonod
Le 17 mai 2011



Conseil municipal

Législature 2007-2011
Délibération **D 123A-2011**
Séance du 17 mai 2011

DELIBERATION

relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2010 et aux moyens de les couvrir (fonctionnement 2010)

Vu le surplus de dépenses réalisées sur les rubriques de charges de 3 482 900.15 F, dont à déduire les imputations internes de 390 728.00 F, soit net **3 092 172.15 F**,

vu les économies réalisées sur les rubriques de charges de 4 063 328.00 F, dont à déduire les imputations internes de 895 638.00 F, soit net **3 167 690.00 F**,

vu les plus-values enregistrées aux revenus de 8 361 077.88 F, dont à ajouter les imputations internes de 504 910.00 F, soit net **8 865 987.88 F**,

vu les économies réalisées sur la nature 314 « Entretien immobilier par des tiers » pour la somme de 998 316.61 F,

attendu que le surplus de dépenses réalisées se subdivise de la manière suivante :

• total de la rubrique no 58.367 « Subventions à l'étranger »	40 000.00 F
• total de la rubrique no 54.365 « Subventions institutions privées »	26 983.00 F
• total autres rubrique de charges	<u>618 466.53 F</u>
sous-total	685 449.53 F
• total de la nature 314 « Entretien immobilier par des tiers »	876 931.00 F
• total de la nature 331 « Amortissement du patrimoine administratif »	68 005.30 F
• total de la direction 9 « Finances et impôts » hors nature 314	<u>1 461 786.32 F</u>
total	<u>3 092 172.15 F</u>

attendu que le Conseil municipal a déjà approuvé en date du 23 mars 2010 un crédit budgétaire supplémentaire de 26 000 euros, soit estimé à 40 000 F à titre de participation au financement des travaux de réfection et d'aménagement d'un bâtiment de l'hôpital de Sangeorgiu de Padure, en Roumanie, sous rubrique 58.367,

attendu que le Conseil municipal a déjà approuvé en date du 18 mai 2010 un crédit budgétaire supplémentaire de 75 000 F destiné à la prise en charge des coûts liés à l'accueil familial à la journée, le dépassement s'élevant finalement à 26 983 F sous rubrique 54.365,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément aux articles 30, al. 1, lettre d et 75, al.1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité)

D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires de fonctionnement 2010 suivants, pour un montant total de **3 025 189.15 F**.

Nos	Rubriques	F
01.317	Dédommagements	43 202.75
05.308	Personnel intérimaire	49 962.60
05.316	Loyers, fermages, redevances d'utilisation	438.85
Nos	Rubriques	F
08.312	Eau, énergie, combustible	21 674.05
08.313	Fournitures et marchandises	19 299.30
08.315	Entretien objets mobiliers par des tiers	1'212.35
09.304	Caisse de pension et prévoyance	30'469.75
10.319	Frais divers	719.60
11.306	Prestations en nature	16 014.85
11.315	Entretien objets mobiliers par des tiers	4'305.00
11.316	Loyers, fermages, redevances d'utilisation	140.40
14.312	Eau, énergie, combustible	7 771.55
14.315	Entretien objets mobiliers par des tiers	2 039.20
16.312	Eau, énergie, combustible	1 566.95
16.365	Subventions institutions privées	1 000.00
21.301	Traitement du personnel	2 364.55
21.312	Eau, énergie, combustible	8 869.15
30.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	11 196.35
30.312	Eau, énergie, combustible	962.47
30.365	Subventions institutions privées	19 912.05
33.301	Traitement du personnel	3 354.60
33.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	1 898.15
33.313	Fournitures et marchandises	9 418.15
33.318	Honoraires, prestations de service	39.45
34.312	Eau, énergie, combustible	68 392.00
34.318	Honoraires, prestations de service	56 197.75
35.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	1 934.00
35.313	Fournitures et marchandises	300.65
54.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	8 169.69
54.313	Fournitures et marchandises	3 065.25
54.316	Loyers, fermages, redevances d'utilisation	234.55
58.313	Fournitures et marchandises	1 799.10
62.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	15 159.70
62.312	Eau, énergie, combustible	40 144.60
62.313	Fournitures et marchandises	29 823.25
62.315	Entretien objets mobiliers par des tiers	712.45
62.316	Loyers, fermages, redevances d'utilisation	3 800.00
62.330	Amortissement du patrimoine financier	25 000.00
65.313	Fournitures et marchandises	167.00
65.318	Honoraires, prestations de service	408.00
65.365	Subventions institutions privées	4 954.00

71.312	Eau, énergie, combustible	2 991.70
72.313	Fournitures et marchandises	2 882.96
72.318	Honoraires, prestations de service	67 856.76
74.312	Eau, énergie, combustible	10 833.85
74.313	Fournitures et marchandises	6 063.80
74.318	Honoraires, prestations de service	9 743.35

Total des autres rubriques de charges 618 466.53

14.314	Entretien immobilier par des tiers	15 688.06
16.314	Entretien immobilier par des tiers	15 457.86
21.314	Entretien immobilier par des tiers	351 616.39
30.314	Entretien immobilier par des tiers	25 721.85
33.314	Entretien immobilier par des tiers	69 004.75
34.314	Entretien immobilier par des tiers	175 378.72
54.314	Entretien immobilier par des tiers	72 858.75
62.314	Entretien immobilier par des tiers	26 104.98

Nos	Rubriques	F
65.314	Entretien immobilier par des tiers	424.80
71.314	Entretien immobilier par des tiers	105 076.04
78.314	Entretien immobilier par des tiers	8 089.60
95.314	Entretien immobilier par des tiers	11 509.20

Total de la nature « 314 » 876 931.00

79.331	Amortissement du patrimoine administratif	68 005.30
--------	---	-----------

Total de la nature « 331 » 68 005.30

90.330	Amortissement du patrimoine financier	531 596.00
90.346	Compensation financière aux communes françaises	767 360.95
90.351	Dédommagements au canton	79 734.82
94.323	Intérêts entités particulières	80 839.45
94.330	Amortissement du patrimoine financier	2 240.00
95.323	Intérêts entités particulières	15.10

Total de la direction 9 hors nature 314 1 461 786.32

TOTAL : 3 025 189.15

Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.



Conseil municipal

Législature 2007-2011
Délibération **D 124-2011**
Séance du 17 mai 2011

DELIBERATION

relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2010

Vu le compte administratif pour l'exercice 2010 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte des investissements,

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2010 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le département de l'intérieur et de la mobilité,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément aux articles 30, alinéa 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité)

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2010.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2010 pour un montant :
 - de 51 478 012.15 F, dont à déduire les imputations internes de 6 014 990.00 F, soit net **45 463 022.15 F** aux charges
 - et de 60 516 922.88 F, dont à déduire les imputations internes de 6 014 990.00 F, soit net **54 501 932.88 F** aux revenus,
 - l'excédent de revenus s'élevant à **9 038 910.73 F**
3. D'approuver le compte des investissements 2010 pour un montant :
 - de 10 624 776.10 F aux dépenses
 - et 595 406.75 F aux recettes,
 - les investissements nets s'élevant à 10 029 369.35 F.
4. D'approuver le financement des investissements nets de 10 029 369.35 F par l'autofinancement à raison de 16 826 369.43 F.

- au moyen de la somme de 7 787 458.70 F représentant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement
- et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à 9 038 910.73 F.

L'excédent de financement s'élève à 6 797 000.08 F.

5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à 9 038 910.73 F représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2010.

6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2010 totalisant à l'actif un montant de 288 745 787.93 F qui se compose de :

• Patrimoine financier (natures 10 à 13)	175 008 466.25 F
• Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	<u>113 737 321.68 F</u>
Total de l'actif	288 745 787.93 F

et au passif un montant de Fr. 288 745 787.93 qui se compose de :

• Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	5 696 973.22 F
• Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	129 937 497.55 F
• Engagements envers des entités particulières (nature 23)	2 971 486.91 F
• Provisions (nature 24)	8 976 146.43 F
• Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	19 450 403.98 F
• Fortune nette (nature 29)	<u>121 713 279.84 F</u>
Total du passif	288 745 787.93 F

Les avoirs hors bilan en faveur des fonds spéciaux s'élèvent au 31.12.2010 à 75 627.36 F.

Les engagements hors bilan en faveur de tiers s'élèvent au 31.12.2010 à 54 000.00 F.

PL –17 05 2011 – PLO



Conseil municipal

Législature 2007-2011
Délibération **D 125-2011**
Séance du 17 mai 2011

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement complémentaire destiné à la réfection du parking situé sur la parcelle des SIG à la route de Base – Plan-les-Ouates

Vu la délibération votée par le Conseil municipal le 19 mai 2009, approuvée par le Conseil d'Etat le 22 juillet 2009, décidant l'ouverture d'un crédit d'engagement pour financer et entreprendre les travaux de réfection du parking situé sur la parcelle des Services Industriels de Genève (SIG) à la route de Base, d'un montant brut de 396'000.- F,

vu le décompte final s'élevant à 418'141.60 F,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément aux art. 30, al.1, lettre e, et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité)

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement complémentaire de 22'141.60 F destiné à couvrir le dépassement sur le crédit d'engagement voté pour financer et entreprendre les travaux de réfection du parking situé sur la parcelle des Services Industriels de Genève (SIG) à la route de Base.
2. D'amortir la dépense énoncée au point 1 selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 19 mai 2009, soit au moyen des annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous rubrique No 62.331 « Amortissement des investissements » jusqu'en 2014.

PL – 17.05.11



Conseil municipal

Législature 2007-2011
Délibération **D 128-2011**
Séance du 17 mai 2011

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement pour la réalisation de collecteurs publics EU & EP
dans le périmètre du PLQ Les Sciers – 1^{ère} étape des travaux d'assainissement

Vu le plan directeur de quartier N° 29298 D, adopté par résolutions du Conseil municipal de Plan-les-Ouates le 24 avril 2007 et du Conseil municipal de Lancy le 31 mai 2007,

vu l'approbation dudit plan par le Conseil d'Etat en date du 27 juin 2007,

vu le projet de plan localisé de quartier N° 29'783 pour le périmètre « Les Sciers », initié par la commune de Plan-les-Ouates conformément à l'article 1, alinéa 3 de la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités (LExt – L 1 40),

vu l'obligation d'équiper en infrastructures les périmètres déclassés en zone de développement (ZD) selon l'article 3 alinéa 7 ss de la Loi générale sur les zones de développement (LGZD – L1 35),

vu que la réalisation de ces travaux de collecteurs publics correspond à la 1^{ère} étape des travaux d'assainissement du périmètre du PLQ les Sciers,

vu le fait que le coût de réalisation de ces infrastructures incombe à la commune de Plan-les-Ouates, dont un retour sur investissement pour partie se fera suite à la perception de la taxe d'équipement prévue à l'article 8 à 11 du règlement d'application de la loi sur les zones de développement (RGZD – L1 35.01),

vu le mandat confié au bureau d'ingénieurs SD Ingénierie SA par le Conseil administratif, pour l'étude du projet de réalisation de collecteurs publics EU & EP dans le périmètre du PLQ Les Sciers,

vu la requête en autorisation de construire déposée par le bureau d'ingénieurs précité et accordée par le département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) en date du 18 novembre 2010 et qui n'a fait l'objet d'aucun recours,

vu l'exposé des motifs EM 128-2011 de mars 2011, comprenant le descriptif du projet, l'estimation du coût des travaux et les plans relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

DECIDE

par 21 oui et 1 abstention

1. D'accepter de réaliser les travaux de réalisation de collecteurs publics EU & EP dans le périmètre du PLQ Les Sciers,
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de 2 770 000 F, destiné à financer et à entreprendre ces travaux, dont à déduire la participation du fonds cantonal d'assainissement estimée à 300 000 F et le prélèvement sur le compte de la « taxe d'écoulement » de 100 000 F, la dépense nette prévue s'élevant à 2 370 000 F.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 2 770 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique N° 71.501, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de 2 370 000 F au moyen de 30 annuités au budget de fonctionnement, sous rubrique N° 71.331 « amortissement des crédits d'investissement du patrimoine administratif », de 2012 à 2041.
5. De prélever sur le compte de la « taxe d'écoulement » auprès de la Caisse de l'Etat la somme de 100 000 F, qui sera comptabilisée en recette d'investissement, sous rubrique No 71.612.

SCA – PhZ – 17 mai 2011

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement pour l'assainissement et le réaménagement
du chemin du Grand-Voiret – 1^{ère} étape de construction

Vu l'obligation légale de procéder aux aménagements nécessaires en matière de canalisations sur l'ensemble du territoire de la commune de Plan-les-Ouates,

vu les résultats du PGEE (Plan général d'évacuation des eaux) relevant que les collecteurs EU et EP situés sous le chemin du Grand-Voiret présentaient des problèmes d'écoulement, un manque de capacité hydraulique et un état de dégradation avancé à très avancé,

vu le mandat confié au bureau d'ingénieurs GEOS SA par le Conseil administratif, pour l'étude du projet d'assainissement et de réaménagement du chemin du Grand-Voiret,

vu l'exposé des motifs EM 131-2011 d'avril 2011, comprenant le descriptif du projet, l'estimation des coûts des travaux et les plans relatifs à cette opération,

vu la requête en autorisation de construire déposée auprès du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) par le bureau d'ingénieurs, qui devrait être délivrée en mai 2011,

vu la nécessité de réaliser, en 2^{ème} étape de construction, un bassin de rétention des EP qui sera situé sur le territoire de la Ville de Lancy,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par X oui, X non et X abstentions

1. D'accepter de réaliser les travaux d'assainissement et de réaménagement du chemin du Grand-Voiret, 1^{ère} étape de construction,
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit brut de 2 060 000 F, destiné à financer et à entreprendre ces travaux, dont à déduire la participation du fonds cantonal d'assainissement estimée à 250 000 F et le prélèvement sur le compte de la « taxe d'écoulement » de 100 000 F, la dépense nette prévue s'élève à 1 710 000 F.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 2 060 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique N° 71.501, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.

4. D'amortir le montant net prévu de 1 710 000 F au moyen de 30 annuités au budget de fonctionnement, sous rubrique N° 71.331 « amortissement des crédits d'investissement du patrimoine administratif », de 2012 à 2041.
5. De prélever sur le compte de la « taxe d'écoulement » auprès de la Caisse de l'Etat la somme de 100 000 F, qui sera comptabilisée en recette d'investissement, sous rubrique No 71.612.

SCA/PhZ – SF/PL 27 04 2011

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'étude en vue de la modification de zone de la parcelle N° 15'138,
sise à Arare-Dessus

Vu le rapport d'étude réalisé par la Direction générale de l'aménagement du territoire (DGAT), daté de décembre 2008, au sujet du recensement des parcelles dites « enclavées »,

vu le principe que la parcelle N° 15'138 de la commune de Plan-les-Ouates est directement visée par ce recensement,

vu le courrier adressé par la commune de Plan-les-Ouates à la Direction générale de l'aménagement du territoire (DGAT), daté du 5 mars 2009 et qui préconise, en accord avec les remarques faites par la DGAT, un déclassement de la parcelle N° 15'138, sise actuellement en zone agricole, en zone de développement industrielle et artisanale (ZDIA),

vu la nécessité, en fonction des grands projets d'urbanisme en cours d'étude sur la commune de Plan-les-Ouates, de relocaliser certaines entreprises pour permettre la construction de logements,

vu le préavis favorable émis par la commission de l'aménagement du territoire de la commune de Plan-les-Ouates dans sa séance du 6 septembre 2010 pour entamer le processus de déclassement et l'acquisition de cette parcelle, ainsi que pour une pré-étude d'image directrice sous la forme d'un concours sur invitation auprès de 3 ou 4 bureaux d'urbanistes,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstentions

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 300 000 F, destiné à financer la réalisation d'une pré-image directrice, ainsi que la procédure de modification de zone de la parcelle N° 15'138.
2. De comptabiliser la dépense brute prévue au point 1 dans le compte des investissements, sous rubrique No 79.509, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense brute au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, sous rubrique No 79.331 « Amortissement des crédits d'investissement du patrimoine administratif », de 2012 à 2016.

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement pour **la mise en oeuvre** du plan directeur de stationnement
à Plan-les-Ouates (1^{ère} étape)

Vu la volonté des autorités communales, comme le prévoyait le plan directeur de stationnement, d'améliorer l'offre de places de stationnement et de répondre aux besoins de la population et des commerces,

vu l'étude effectuée par la société CITEC en 2009, démontrant qu'une zone de macarons était nécessaire,

vu le mandat confié en 2010 à cette société pour la préparation du plan du stationnement,

vu l'exposé des motifs EM 133-2011 du 21 avril 2011, comprenant le descriptif du projet, l'estimation des coûts des travaux et les plans relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par X oui, X non, X abstention

1. D'accepter de réaliser les travaux de marquage et de signalisation verticale, ainsi que l'achat et la pose d'appareils horodateurs.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de 166 000 F, destiné à financer et à entreprendre ces travaux,
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 166 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique N° 62.501, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de 166 000 F au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, sous rubrique N° 62.331 « amortissement des crédits d'investissement du patrimoine administratif », de 2012 à 2021.

APM/OV- SF/pl 28 avril 2011

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement en vue des travaux d'aménagements complémentaires
à « l'Espace Vélodrome », Plan-les-Ouates

Vu la volonté des autorités communales d'améliorer l'Espace Vélodrome à partir des besoins pratiques éprouvés avec le temps par les différents usagers,

vu les besoins complémentaires énoncés par les usagers lors des différents entretiens et enquêtes menés par le service culturel en automne 2010,

vu la volonté du Conseil administratif, exprimée dans son programme de législature, de compléter les équipements des infrastructures culturelles et notamment de l'Espace Vélodrome,

vu la nécessité de mettre en conformité l'Espace Vélodrome de façon à le rendre autonome et éviter ainsi les adaptations et aménagements réguliers, notamment au niveau technique et décoratif,

vu les résultats du mandat confié par le Conseil administratif au bureau d'architecte Bärig & Marée Architectures.

vu le succès de l'Espace Vélodrome de par sa fréquentation annuelle et les multiples activités qui se sont accrues et diversifiées depuis son ouverture aux locations en 2003,

vu l'exposé des motifs EM 134-2011, de mai 2011, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par X oui, X non et X abstentions

1. D'accepter la réalisation de travaux d'aménagements complémentaires à l'Espace Vélodrome.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de 1 350 000 F destiné à financer les travaux.
3. De comptabiliser la dépense nette prévue de 1 350 000 F dans le compte des investissements, sous la rubrique N° 30.503 puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates dans le patrimoine administratif.

4. D'amortir la dépense nette prévue de 1 350 000 F au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous rubrique N° 30.331, « amortissement des crédits d'investissements du patrimoine administratif », de 2012 à 2021.

SC - SF/pl – SG/pmer – 03.05.2011

RESOLUTION

pour engager la procédure en vue de l'adoption
du plan localisé de quartier (PLQ) Les Sciers

Vu le plan directeur de quartier N° 29298 D, adopté par résolution du Conseil municipal de Plan-les-Ouates le 24 avril 2007 et du Conseil municipal de Lancy le 31 mai 2007,

vu l'approbation dudit plan de quartier par le Conseil d'Etat en date du 27 juin 2007,

vu le projet de plan localisé de quartier N° 29591-543-529, situé à la route de la Chapelle, sur le territoire des communes de Lancy et Plan-les-Ouates, approuvé par le Conseil d'Etat en date du 26 août 2009,

vu la résolution votée par le Conseil municipal dans sa séance du 15 décembre 2004, relative à la prise de position des autorités communales concernant le projet de Plan directeur de quartier du PAC La Chapelle – Les Sciers No 29'298, précisant une densité maximum de 1.0 sur le périmètre ainsi qu'une mixité des logements prévus, comprenant au moins 50% de logements non subventionnés,

vu le projet de modifications des limites de zones N° 29728-529 dressé par le département du territoire le 10 mars 2009, sur le territoire de la commune de Plan-les-Ouates aux lieux-dits « Le Sapay » et « Le Trembley », adopté par délibération du Conseil municipal de Plan-les-Ouates le 22 juin 2010,

attendu que, conformément à l'article 1, alinéa 3 de la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités (LExt – L 1 40), la commune de Plan-les-Ouates informait, en date du 26 octobre 2009, le Conseil d'Etat de sa décision d'élaborer un plan localisé de quartier dans le périmètre « Les Sciers », en collaboration avec le Département du territoire et la commission d'urbanisme,

vu le concours d'idées sur invitation à trois bureaux d'architectes pour l'élaboration d'une image directrice dans le périmètre du PAC La Chapelle – Les Sciers situé sur Plan-les-Ouates,

vu l'accord du Conseil d'Etat du 30 novembre 2009 d'élaborer le projet de PLQ « Les Sciers » sur la base du projet lauréat,

vu la délibération votée par le Conseil municipal le 26 janvier 2010, décidant l'ouverture d'un crédit d'engagement pour financer l'élaboration d'un plan localisé de quartier (PLQ), dans le périmètre « Les Sciers » à Plan-les-Ouates, d'un montant TTC de 200 000 F,

vu les nombreuses séances de la commission de l'aménagement du territoire pour la mise au point du plan localisé de quartier (PLQ) Les Sciers,

vu le plan localisé de quartier (PLQ) portant le n° 29'783, le rapport d'impact sur l'environnement 1^{ère} étape (RIE), le concept énergétique et le plan des aménagements paysagers (PAP) faisant office d'exposé des motifs,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément aux art. 30, al.1, lettre e, et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui, 1 non et 1 abstention

1. De confirmer la volonté qu'il avait exprimée lors du vote de la résolution relative à l'acceptation du plan directeur de quartier en date du 24 avril 2007, au point 2 du dispositif, à savoir :

La garantie de la réalisation d'une liaison routière entre le giratoire de la Milice et la route de la Chapelle, dont la réservation est inscrite dans le plan directeur de quartier selon la lettre de M. Robert Cramer, Conseiller d'Etat en charge du Département du territoire, en date du 13 mars 2007, qui mentionne au point 2 : « *une mesure conservatoire pour un site routier permettant de réserver l'avenir, tant pour l'interface des transports publics rail-bus que pour un trafic individuel pour l'instant encore non défini, sera inscrite dans le plan directeur de quartier. Cette réservation permettra de répondre aux besoins en fonction des décisions futures ou des différentes étapes de mise en oeuvre définies par les études en cours de Genève-Sud.* ».

2. D'engager la procédure en vue de l'adoption du plan localisé de quartier Les Sciers portant le n° 29'783 et ses documents annexes, soit le rapport d'impact sur l'environnement 1^{ère} étape (RIE), le concept énergétique et le plan des aménagements paysagers (PAP),
3. De transmettre, sur préavis du Conseil municipal exprimé sous forme de la présente résolution, le projet de plan localisé de quartier (PLQ) n° 29'783 et ses documents annexes, soit le rapport d'impact sur l'environnement 1^{ère} étape (RIE), le concept énergétique et le plan des aménagements paysagers (PAP) au Conseil d'Etat, lequel, après s'être assuré qu'il répond sur le plan formel aux exigences légales, est alors tenu d'engager la procédure d'adoption prévue à l'article 5 de la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités (LExt – L1.40),

SCA/PhZ – 17 05 2011 – PLO

RESOLUTION

relative à une politique d'acquisition foncière proactive sur l'entier du territoire de la commune de Plan-les-Ouates

Vu le plan de législature adopté par le Conseil administratif le 16 octobre 2007 qui prévoit, dans le chapitre de l'aménagement du territoire, de mener une politique d'acquisition foncière favorisant une maîtrise du territoire communal,

vu le plan directeur communal adopté par le Conseil municipal le 27 octobre 2009 et approuvé par le Conseil d'Etat le 23 novembre 2009, qui, tout en établissant le cadre général du développement de la commune, démontre que l'aménagement et l'urbanisation de Plan-les-Ouates va se poursuivre à un rythme soutenu ces prochaines années,

vu les enseignements à tirer de l'évolution de la Commune, durant les 15 dernières années, qui montre très clairement l'importance pour elle non seulement d'agir par le biais des outils d'aménagement en qualité de collectivité publique, mais aussi en qualité de propriétaire privé dans les quartiers appelés à évoluer ces prochaines années,

vu les besoins grandissants de locaux communaux pour offrir des prestations à la population en adéquation avec ses attentes et avec la qualité de la vie que les autorités communales entendent continuer à privilégier,

vu la nécessité pour la Commune d'avoir des réserves de terrain pour pouvoir faire face à l'évolution des demandes et besoins de la population en équipements publics et en logements, qui sont essentiels pour maintenir les prestations communales,

conformément à l'article 29, alinéa 3, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 19 oui, 2 non et 1 abstention

1. D'affirmer la volonté des autorités de la commune de Plan-les-Ouates de continuer à être proactive dans la maîtrise du développement dans la commune.
2. De demander au Conseil administratif, pour atteindre cet objectif, de se montrer très attentif et de rechercher toute opération foncière possible sur le territoire de la commune en vue d'acquérir des terrains afin de pouvoir participer notamment à la réalisation de logements, de construire des équipements publics et de pouvoir instaurer des partenariats public – privé, allant dans le sens de l'intérêt public.
3. De mandater, cas échéant, sur le budget de fonctionnement un ou des professionnels chargés d'appuyer la commune dans son travail de prospection et de négociation.

4. De soumettre une délibération au Conseil municipal pour chaque acquisition possible rapidement, pour éviter de manquer des opportunités.

17 05 2011 – SCA

RESOLUTION

relative à l'adoption d'un avant-projet de loi sollicitant la modification des limites de zones sur le territoire de la commune de Plan-les-Ouates (création d'une zone de verdure sur la parcelle 5901, feuille 57, située entre les chemins de Maronsy, de la Vironde et de Laissu)

Considérant le besoin de la commune d'agrandir son cimetière (augmenter la capacité du columbarium et créer un local technique),

considérant le préavis favorable de l'office de l'urbanisme, suite à la demande complémentaire à l'APA No 27'205, relatif à l'aménagement du columbarium, et au préavis défavorable relatif à la création d'un local technique, déclaré non conforme à la zone d'affectation existante,

considérant le fait que la parcelle N°5901 est partiellement utilisée par le cimetière existant et n'a plus de fonction agricole,

considérant la nécessité de modifier les limites de zones, conformément à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (L 1 30) afin de déclasser ces terrains en zone de verdure, zones appropriées pour les cimetières (article 24 LaLAT),

vu le plan directeur communal de Plan-les-Ouates, adopté par le Conseil municipal le 27 octobre 2009 et approuvé par le Conseil d'Etat le 23 novembre 2009,

vu le plan No 29856-529, dressé par la commune de Plan-les-Ouates le 6 avril 2011,

vu l'avant-projet de loi du 11 avril 2011 sollicitant la modification des limites de zones sur le territoire de la commune de Plan-les-Ouates (création d'une zone de verdure sur la parcelle N° 5901) et son exposé des motifs,

sur proposition du Conseil administratif et conformément à l'article 30A alinéa 1, lettre a, de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité)

4. D'approuver l'engagement de la procédure en vue de la modification des limites de zones sur le territoire de la commune de Plan-les-Ouates (création d'une zone de verdure sur la parcelle 5901) et l'avant-projet de loi sollicitant cette modification de limites de zones.
5. De transmettre, sur préavis du Conseil municipal, exprimé sous forme de la présente résolution, cet avant-projet de loi et son exposé des motifs au Conseil d'Etat.

6. De demander au Conseil d'Etat d'engager la suite de la procédure, prévue à l'article 16 de la LaLAT (L 1 30), aboutissant au dépôt d'un projet de loi au Grand Conseil, après s'être assuré que l'avant-projet répond sur le plan formel aux exigences légales.

CK/17 05 2011



Motion

Pour la préservation des espaces arborisés de la Butte

Vu le postulat du groupe Libéral relatif à « la création d'un espace de détente, sous forme de parc public sur la Butte et pour l'étude d'une occupation énergétique de son sous-sol », qui a été examiné dans toutes les commissions municipales,

vu la réponse unanime de celles-ci qui concluaient ne rien vouloir changer sur la Butte,

vu notre souhait de conserver la présence d'arbres aux endroits qu'ils occupent actuellement pour que la Butte garde son aspect actuel dans le futur,

vu le nombre d'années qu'il faut à un arbre pour atteindre sa taille maximale,

vu le grand âge de la majorité des arbres plantés sur la Butte,

vu l'essence la plus présente, à savoir les acacias, dont le plantage n'est plus autorisé,

vu que les arbres ôtés pour raison sanitaire ne sont pas toujours remplacés rapidement (comme notamment le marronnier manquant sur le mail vers la Place des Aviateurs),

le Conseil municipal

décide

- 1) De charger le Conseil administratif de :
 - Présenter un rapport sur l'état sanitaire des arbres situés sur la Butte.
 - Proposer dans la mesure du possible un calendrier prévoyant de planter dès 2012 des arbres complémentaires à proximité de ceux existants, afin de leur permettre d'être le plus grand possible au moment où les anciens devront être abattus et éviter ainsi que ce lieu devienne un paysage lisse, sans âme et sans ombre.
 - Chiffrer ce projet et de l'inclure dans les budgets 2012 et suivants si nécessaire.
 - Profiter de cette étude pour évaluer également l'état des arbres situés dans d'autres périmètres, comme notamment ceux du Mail ou du chemin des Brulaz.
- 2) D'accepter le principe d'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire 2011 si un mandat devait être donné à une société compétente en la matière.

Pour les Radicaux : Joaquim Barbosa, Olivier Broillet, Fabienne Monbaron, Roberto Righetti
Pour les Libéraux : Cédric Epenoy, Pierre-Alain Gaud, Pierre-Antoine Rieben



Résolution

Réglementation des panneaux d'affichage communaux et de l'affichage durant les périodes électorales communales

Vu les demandes formulées par les sociétés communales en matière d'augmentation des surfaces d'affichages mises à leur disposition pour annoncer leurs manifestations,

vu les différents types de panneaux d'affichage disposés par la commune sur son territoire,

vu les interrogations du bureau du Conseil municipal sur les règles fixées pour l'utilisation desdits espaces,

vu les réponses fournies par le Conseil administratif, qui ne donnent pas satisfaction à l'entier des membres du bureau du Conseil municipal,

vu l'article 30, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes, qui précise : « Le conseil municipal peut également adopter, sous forme de délibération, des règlements ou des arrêtés de portée générale régissant les domaines relevant de la compétence des communes »,

le Conseil municipal

décide

- 1) De créer une commission ad hoc chargée d'étudier la directive relative à l'utilisation des supports pour banderoles de la commune de Plan-les-Ouates élaborée par les services de l'administration et le Conseil administratif et d'élaborer un règlement relatif à l'affichage sur les panneaux communaux et les supports pour banderoles.
- 2) De composer cette commission des membres du Bureau du Conseil municipal afin qu'ils élaborent un règlement conforme aux souhaits émis par les Conseillers municipaux.
- 3) De ne pas autoriser, pour les campagnes électorales communales et tant que le règlement susmentionné n'est pas en vigueur, l'utilisation de supports visuels électoraux placés sur le domaine public ou privé communal ou cantonal autres que :
 - les panneaux spécifiques placés chaque année électorale par les services communaux et retirés après les élections ;

- les panneaux éphémères en bois disposés par les partis politiques ; ceux-ci devant être ôtés par lesdits partis au lendemain de chaque élection.
- 4) De demander à la Police municipale de verbaliser les contrevenants, et notamment tous les dépositaires d'affiches, électorales ou non, apposées sur des murs, des arbres ou des abris bus.

Pour les Radicaux : Joaquim Barbosa, Olivier Broillet, Fabienne Monbaron, Roberto Righetti
Pour les Libéraux : Cédric Epenoy, Pierre-Alain Gaud, Pierre-Antoine Rieben

Pe 12-2011

Séance du 17 mai 2011

03 MAI 2011

PÉTITION

avec 483 signatures

MSC

Mouvement Sportif des Cherpines
c/o FC Plan les Ouates
Hugo Roppel
10, rte du Camp
1228 Plans les Ouates

Les clubs sportifs et les utilisateurs du centre sportif des Cherpines qui représentent plus de 1'000 personnes par semaine, font part aux autorités de la Commune de Plan-les-Ouates de la situation de grande précarité des infrastructures sportives situées au centre sportif des Cherpines. Les perspectives de nouvelles installations nous ont permis de patienter, mais nous venons d'apprendre que le projet auquel nous avons participé et qui nous convenait parfaitement a été repoussé par une majorité du conseil municipal. Cette situation est inacceptable et met en péril tout le travail effectué par nos structures bénévoles et notamment en faveur des jeunes de notre Commune

En conséquence, nous demandons que ce projet soit soumis au Conseil Municipal dans les plus brefs délais et d'accepter le crédit d'investissement proposé; ce qui permettra aux membres des divers clubs et associations de pratiquer leurs sports favoris dans des conditions appropriées sans devoir attendre plusieurs années.

Date	Nom	Prénoms	Adresse	Signature
------	-----	---------	---------	-----------